

CAEN/Carpiquet

SAS AEROPORT CAEN Normandie

LFRK
FIR BREST

(a) (II) (III)

49°10'24"N 000°27'00"W - 256 ft (10 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 13/31 1900 x 45 Béton bitumineux 39 F/D/W/T
 (1) 13L/31R 800 x 50 BG 1.5t
 PAPI PAPI 13 pente 3° (5,2%) MEHT 42
 AVT (2) 100 LL - JET A1
 D.P.S (3)
 RFFS (4) Niveau 6

COM APP Deauville 120.350
 ATIS 123.080 ☎ 02.31.08.42.80
 TWR 134.525
 VDF 134.525
 ILS/DME31 CN 110.95/330.65/Ch 46Y 305°/142 m THR 13 (LOC)
 VOR/DME CAN 114.450 / Ch 91Y 287°/773 m THR 31
 NDB CNE 404.000 304°/5.91 NM THR 31

MET NEANT TEL (IFR) : 02.22.51.54.16 (Rennes)

☎ Exploitant AD : 02.31.71.20.13/10 Fax Exploitant AD : 02.31.26.01.92
 Chef CA : 02.31.26.56.81
 TWR : 02.31.26.09.18 Fax TWR : 02.31.26.24.43

@ aerotrafic@caen.cci.fr

ATS Lun-Ven : 0500-2100 Sam : 0600-1900 Dim, JF : 0800-2100 (ETE-1h)
 TLJ : extension jusqu'à 2330 uniquement pour vols commerciaux sauf frêt, PPR PN 72h à aerotrafic@caen.cci.fr

OBS BRIA : BORDEAUX. AD agréé VFR nuit.
 (1) Réservé aux ACFT autorisés
 (2) Lun-Ven : 0400-2100, Sam : 0500-1900, Dim : 0700-2100 (ETE-1h)
 TLJ : extension possible avec préavis de 72 h.
 Paiement carte AIR BP, carte bancaire visa, AMEX, Master Card et Diners, carte signature, US Government Air Card.
 (3) Uniquement sur demande, préavis de vol obligatoire de 24 h minimum par mail à aerotrafic@caen.cci.fr
 (4) Possibilité Niveau 6 : PPR PN 72 h à aerotrafic@caen.cci.fr
 Niveau 5-6 : HOR annoncés par NOTAM - Niveau 2 : PN 30 min pour MEDEVAC
 RFFS maintenu jusqu'à l'arrivée du dernier vol programmé. O/T, RFFS non assuré.
 (5) SFC/FL055 dans les limites de SIV2 Deauville

REST AD réservé aux ACFT munis de radio.
 DANGERS : AD susceptible d'être envahi en quelques minutes par la brume de mer.
 Activités AEM en limite extérieure de la CTR (vols radiocommandés) :
 AEM N°9002 : SFC/1200 ft ASFC (1400 ft AMSL), SR-SS.
 AEM N°8376 : SFC/1000 ft ASFC (1200 ft AMSL), SR-SS.
 Activité entraînement tour de piste du 1er avril au 31 octobre, soumise à l'accord du service contrôle.
 Entraînement basse hauteur possible sur autorisation du contrôle uniquement pour vols avec instructeurs, pour les monomoteurs, 300 ft minimum, bimoteurs 500 ft minimum.
 Il est recommandé en VFR d'éviter la verticale de CNE, sauf PPR TWR 5 minutes avant l'estimée verticale. QFU 305° préférentiel cause procédure IFR.
 Activité Voltige NR 6300.
 Activités AEM : Hors HOR ATS : risque de présence d'aéromodèles SFC-950 ft AMSL.
 AEM N°8976 : Risque de présence d'aéromodèles SFC-1200 ft AMSL (interférence avec la procédure VOR RWY 13)

CAHORS/LalbenqueSyndicat mixte
AD de CAHORS LALBENQUE**LFCC**
FIR BORDEAUX

(a) (II) (III)

44°21'02"N 001°28'43"E - 912 ft (32 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY (1) 13/31 1500 x 30 PM 32 F/B/W/T
 13L/31R 1080 x 50 BG
 APAPI 13 Pente 2.8° (4.9 %)
 AVT (2) 100 LL - JET A1 - Lubrifiant : NIL
 D.P.S NIL
 RFFS Niv 1

COM APP Clermont 133.725
 AFIS 119.225 (Fr seulement)
 NDB CL 348.000 306°/2,87 NM THR 13

C

MET 0145-2245 ☎ (IFR) : 05.61.16.43.12 (Toulouse Blagnac)

☎ AFIS : 05.65.21.00.48 Fax AFIS : 05.65.21.52.13
Exploitant AD : 05.65.21.52.12 Fax Exploitant AD : 05.65.21.52.13
Centre de VAV : 05.65.21.76.09 ACB : 05.65.21.05.96
@ afis.cahors@orange.fr Exploitant AD : cahors-sud@orange.fr

ATS AFIS : Lun/Ven : 0815/1100 et 1300/1700. O/T : O/R AFIS pour vols IFR.
Sam/Dim/JF : Uniquement pour les vols IFR avec PPR le J.O précédent av 1600.

OBS BRIA : BORDEAUX - AD agréé VFR nuit.
(1) Réservée aux GLD.
(2) Lun/Ven : 0800/1100 et 1300/1700 (ETE - 1h)
Paiement accepté : espèces, carte crédit TOTAL, chèques. Automate 100LL : carte Total.

REST AFIS disponible en anglais sur PPR PN le jour ouvrable précédent avant 1600 (ETE - 1h).
Activité IFR possible. AD réservé aux ACFT munis de radio.
Utilisation simultanée des deux pistes interdite.
Tout DECO ou ATT est suspendu si un ACFT est immobilisé sur la piste non revêtue.
DANGER : Dans certaines conditions MTO, les attelages avions-planeurs du centre de VAV peuvent être amenés à décoller depuis le QFU 31° alors que la piste 13 est en service (lors de cette configuration, les trafics utilisant la piste en service restent prioritaires).
Piste bombée : prudence recommandée avant de pénétrer sur la piste à cause d'absence de visibilité. PRKG en pente : cales recommandées.
Utilisation piste non revêtue : -Piste inutilisable après fortes pluies -Utilisation à préciser en tour de piste ainsi que le QFU utilisé en finale -Prudence avant de couper la piste revêtue, annonce sur FREQ ATIS : arrêt obligatoire pour vérification visuelle des axes d'ATT avant la traversée -Accotements non stabilisés -Après traversée, dégagement en face des TWY A ou B, entre les cônes blancs et les balises lumineuses.
PARA sur AD N°391. Circuit ACFT largueurs PARA au SW.

CALAIS/Marck Grand Calais Terres et Mers **LFAC**
(a) (II) (III) 50°57'39"N 001°57'05"E - 12ft (1 hPa) **FIR PARIS**

HOR ETE : - 1 HR
AGA RWY 06/24 1535 x 45 PM 15/22/38
AVT (1) 100 LL - JET A1
D.P.S (2)
RFFS (3) Niv 2
COM AFIS 128.925
APP Lille 120.275 (au dessus de 1500ft)
NDB MK 418.000 061°/3.9 NM THR 24
MET 0300/0000 TEL (IFR) : 03 62 72 52 25 (Lille).

☎ Exploitant : 03.21.19.56.80 Fax Exploitant : 03.21.35.64.77
AFIS : 03.21.00.11.00/01 Fax AFIS : 03.21.35.22.66
SSLIA : 03.21.19.56.81 ACB de Calais : 07.82.04.44.25
@ Site Douanes : <http://aeroport.capcalais.fr/pilot/>
AFIS : aeroport@grandcalais.fr
SSLIA : sslia.aeroport@grandcalais.fr

ATS AFIS : Du 01/03 au 30/09 : Mer-Ven : 0800-1600, Sam-Dim : 0800-1100, 1200-1600.
Du 01/10 au 29/02 : Mar-Sam sf JF : 0800-1500 (ETE - 1h)
En dehors de ces HOR, O/R PN 48h auprès du Service AFIS pour EVASAN et vols commerciaux : par Email ou par Fax

OBS BRIA : BORDEAUX. AD agréé VFR nuit.
(1) Du 01/03 au 30/09 : 0800-1600 - Du 01/10 au 29/02 : 0900-1500.
Carte de crédit, espèces, bons modèle 19 et SEFA.
(2) Vols internationaux : PN 2h avant ETA par Internet ou Fax : 03.21.35.64.77.
(3) Niv 1 : Hors HOR ATS - Niv 2 : Du 01/10 au 29/02 : HOR ATS.
Niv 4 : Du 01/03 au 30/09 : HOR ATS, sauf Dim niveau 2.
Niv 5 : PPR PN 48h à Exploitant AD.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Distances déclarées réduites cause présence du shelter du LOC. En dehors des HOR, le service AFIS peut être rendu à tout moment sans préavis, en circulation d'AD. Activité réelle connue sur la FREQ AFIS.
Roulage interdit hors piste et TWY. Site susceptible d'être envahi en quelques minutes par la brume de mer. Hélistation hospitalière située sous la finale 06, utilisable de jour et de nuit.
Activité annoncée sur A/A Calais. Survol de la centrale nucléaire de GRAVELINES interdit.
Circuits basse hauteur : Entraînements tours de piste inférieurs aux hauteurs publiées :
-réservés aux vol de formation avec instructeur à bord - limités à 3 tours de piste par séance d'instruction - hauteur minimale : 300ft AAL
PARA sur AD N°227 - Voltige sur AD N°6001
Activité AEM N°8299 : 500ft ASFC - SR/SS - Extension à 1000 ft ASFC par NOTAM.

CALVI/Ste Catherine

(a) (II) (III)

CCI de Bastia et
de la Haute CorseLFKC
FIR MARSEILLE

42°31'28"N 008°47'35"E - 210 ft (8 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 18/36 2310 x 45 Béton Bitumineux 26 F/B/W/T
 PAPI (1) PAPI 18 pente 3.0° (5.2%) MEHT 52 ft
 PAPI 36 pente 3.5° (6.1%) MEHT 40 ft
 AVT (2) 100 LL - JET A1 (par camions)
 D.P.S (3)
 RFFS (4) Niv 7

COM ATIS 131.180 ☎ 04.95.65.82.49
 TWR 123.200
 APP Bastia 123.825 (au-dessus de 2000 ASFC)
 SOL 121.705
 A/A 123.200 (absence ATS de jour, en circulation d'AD seulement)
 NDB CV 375.000 016°/2,2 NM THR 18
 ILS/DME18 CLI 109.500 / Ch 32X 181°/440 m DTHR 36

MET 0115-2215 ☎ (IFR) : 04.95.30.09.44 (Bastia Poretta)

☎ AD (ATS) : 04.95.65.82.40 Fax AD (ATS) : 04.95.65.25.84
 Exploitant AD : 04.95.65.88.88 Fax Exploitant AD : 04.95.65.88.99
 AVT : 04.95.65.05.45/06.11.69.20.54 Fax AVT : 04.95.65.31.46
 ACB : 04.95.65.02.97 Fax ACB : 04.95.65.37.11
 Douanes : 04.95.10.55.20 Fax Douanes : 04.95.22.50.45
 ATIS : 04.95.65.82.49

ATS ETE : 0445 - SS+30 HIV : 0545 - SS+30. Extension HOR possible annoncée sur FREQ TWR ou ATIS. PPR obligatoire PN 72h pour les vols de l'aviation générale par e-mail : exploitation@calvi.aeroport.fr ou tél : 04.95.65.88.88.

OBS BRIA : AJACCIO H24.

- (1) PAPI 36 : Décalage à l'Ouest des feux par rapport à l'axe de piste : 3°.
 Interdiction d'utiliser le PAPI à une distance de plus de 4 km du DTHR 36.
 (2) ETE : 0600-1000, 1200-1600, HIV : 0800-1100, 1400-1700.
 En dehors de ces HOR : PN 1 HR sauf vols commerciaux programmés.
 Paiement : CB Visa, Eurocard, Eurochèques, Mastercard, American Express, chèques, Euros, cartes UVAIR - World Fuel Service - BP.
 (3) Douanes : HJ : Du 01/05 au 30/09, HJ PN 6 h du 01/10 au 30/04.
 Police : HIV : 0600-1700, ETE : 0500-1600.
 (4) Niv 6 et 7 : assurés pour les vols programmés.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio.

La piste 18/36 n'est pas exploitée par vents traversiers \geq à 20kt si la piste est mouillée.
 Largeur restreinte de la bande de piste 75 m de part et d'autre de l'axe de piste.
 ARR et DEP ULM sur AD ou utilisation d'une hélicsurface dans un rayon de 8km/ARP
 AD : PPR ATS pour obtention du formulaire de demande d'accord (ATS).
 AD susceptible d'être envahi en quelque minutes par la brume de mer.
 Par vents forts : arrivées et départs par le col de MARSOLINU déconseillés (rencontre possible de violents rabattants). Risque de turbulences aux abords de l'aérodrome en approche.
 Obstacle rocheux balisé de 380 m de longueur situé à l'ouest du seuil 18. Risque de turbulences dues à la présence de cet obstacle.
 Pas d'ATT de nuit. Temps de roulage très court entre le parking et le point d'arrêt.
 Piste descendante 2% à partir du THR 36. Roulage interdit hors TWY et RWY.
 Circuits basse hauteur : réservés aux besoins de l'instruction. Circuit à l'Est de la piste : 300 ft AAL/500 ft AMSL.
 Eviter le survol de la zone industrielle. QFU 178° préférentiel cause procédure IFR.
 Activité PARA n°434 : l'attention des équipages est attirée par l'emprise de l'activité qui s'étend dans un rayon de 3 NM centré sur le point 42°33'21"N 008°47'55"E.
 Zone de tirs R 335 de Punta Bianca : voir ENR 5.1

CAMBRAI NIERGNIES

(a) (II)

Communauté d'Agglomération de
Cambrai (CAC)LFYG
FIR PARIS

50°08'29.00" N 003°15'49.00" E - 312 ft (12 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 08/26 870 x 18 Macadam 5.7t
 08R/26L 1020 x 100 Herbe
 AVT 100LL
 RFFS Niv 1

COM A/A 122.925

☎ ACB : Union Aéronautique du Cambrasis (UAC) : 03.27.81.26.56

OBS BRIA : BORDEAUX - VFR de nuit : L'utilisation des pistes 08 et 26 en VFR de nuit est limitée aux pilotes dont les entreprises et organismes sont autorisés par l'exploitant de Cambrai-Niergnies à occuper ou utiliser la zone des aéronefs basés.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Utilisation possible de la piste revêtue par les planeurs. Roulage hors piste et hors taxiway interdit.
Activité planeurs treuillés N°907 (ALT max câble 2000 ft AMSL)
AEM N° 8291 : 500 ft ASFC, SR-SS, vols radiocommandés selon protocole.

CANNES/Mandelieu
(a) (II) (III)

Aéroports Côte d'Azur
(ACA)

LFMD
FIR MARSEILLE

43°32'47"N 006°57'15"E - 14 ft (1hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY (1) 17/35 1540 x 45 PM 26/F/A/W/T
(2) 04/22 760 x 18 PM 5.7 t
(3) 17L/35R 550 x 50 BG

PAPI PAPI 17 : 4.0° (7.0%) MEHT 50 ft - PAPI 35 : 4.0° (7.0%) MEHT 46 ft
AVT (4) 100 LL - JET A1 - Lubrifiant : Disponible
D.P.S A la demande
RFFS Niveau 4 - HOR ATS.

COM ATIS 130.480 ☎ 04.93.48.73.23
APP Nice 120.655 (au-dessus de 2500 ft sur instruction ATC seulement)
TWR 118.625 (CANNES Tour) 120.780 (LERINS Tour)
SOL 121.805
VDF 118.625
LOC/DME35 CMD 110.350/Ch40Y 25NM FL250
NDB CSC 385.000 25NM
VOR CNM 111.400 60NM (225°..315°), 80NM (315°..45°) 40NM FL500

MET NEANT ☎ IFR : 04.92.29.48.55 (Nice)

☎ ATS : 04.93.48.73.10 (HOR bureau) Exploitant AD : 04.93.90.41.10

@ operations-acm@cote-azur.aeroport.fr

ATS TWR : ETE : 0600 jusqu'au plus tard 1800 ou CS + 30, HIV : 0700-1900

OBS BRIA BORDEAUX. Agréé VFR de nuit avec limitations.

(1) RWY 17/35 : Le QFU 17 est le QFU majoritairement utilisé (environ 80% du temps).

(2) RWY 04/22 : Utilisable de jour uniquement, en présence ATS. Dédicée principalement au trafic hélico, trafic avion uniquement sur clairance du contrôle. Interdite aux ACFT dont l'une au moins des conditions est remplie :

-Envergure > 15m, -Largeur hors tout du train principal > 4.5 m, -Distance de référence au décollage > 800 m.

(3) Utilisable uniquement sur clairance du CTL. Inutilisable après pluie.

(4) HOR ATS ou PPR la veille Tél 04.93.90.42.02.

Paiement carburant accepté par cartes Sterling AIRBP, cartes de crédit et cartes broker via FUEL RELEASE AIRBP uniquement.

2 postes fixes AVGAS : 1 poste à carte BP, 1 poste à carte bancaire.

REST *Conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes Mandelieu (Arrêté du 6 décembre 1995)*
- interdit aux aéronefs assurant des transports commerciaux réguliers.

- interdit aux aéronefs équipés de turboréacteurs dont la masse maximale certifiée au décollage est > à 35 t et aux aéronefs équipés de turbopropulseurs dont la masse maximale certifiée au décollage est > à 22 t.

- Aucun aéronef certifié chapitre 2 ne peut atterrir ou décoller de l'aérodrome.

- Aucun aéronef équipé de turboréacteurs certifié chapitre 3 avec une marge cumulée inférieure à 13 EPNdB ne peut atterrir ou décoller de l'aérodrome.

Dispositions qui ne font pas obstacle à l'atterrissage ou au décollage, à titre exceptionnel, des aéronefs suivants :

- aéronefs effectuant des missions à caractère sanitaire ou humanitaire,

- aéronefs mentionnés au 2ème alinéa de l'article L. 6100-1 du code des transports,

- aéronefs effectuant des vols gouvernementaux.

- Le commandant de bord ne peut déroger aux règles définies par le présent arrêté que s'il le juge nécessaire pour des raisons de sécurité du vol.

Utilisation PAPI :

- Utilisation PAPI RWY 35 obligatoire pour tout trafic.

- PAPI RWY 35 indisponible en dehors des horaires du service du contrôle.

- De nuit et pour tous les aéronefs : Seule la piste 35 est utilisable pour les atterrissages de nuit à Cannes. Des restrictions supplémentaires d'atterrissage et/ou de décollage de nuit peuvent être mises en place en cas de panne de certains balisages d'obstacles.

Absence ATS : terrain fermé de nuit. De jour : A/A en français uniquement dans la circulation d'AD. Au DEP, les demandes de clairance IFR s'effectuent exclusivement par TPH auprès du BNIA Bordeaux : 05 57 92 60 84 ou 01 56 30 13 01.

REST (suite) *Dangers à la navigation aérienne* : AD susceptible d'être envahi en quelques minutes par la brume de mer. LDG difficiles par vents forts de NW (mistral). Fortes turbulences causées par cisaillements de vent et rotor sur AD. Risque de confusion entre AD Cannes-Mandelieu et ancien AD de Fréjus qui est fermé. Présence de massifs d'arbres au Sud, au Nord et à l'Ouest des pistes 17/35.

Aire ALPHA réservée aux ACFT dont l'envergure n'excède pas 10.97 m et la longueur n'excède pas 8.61 m. *Aire MIKE* réservée aux ACFT dont l'envergure n'excède pas 12 m et la longueur n'excède pas 10.46 m. *Aire GOLF* réservée aux ACFT dont l'envergure n'excède pas 12 m et la longueur n'excède pas 10.46 m. *Aire TANGO ligne 7* : accès aux pompes AVGAS limité aux ACFT à voilure fixe dont l'envergure n'excède pas 12 m et la longueur 11.70 m.

Dans la CTR, allumer les phares d'atterrissage et maintenir IAS < 160 kt.

Restrictions Tours de piste et Basse hauteur : voir Atlas VAC TXT 03 / TXT 04.

Assistance obligatoire pour tout ACFT dont la MTOW > 3.5 t (Tél 04.93.90.41.10 ou Mail)
Zone fortement urbanisée : respect impératif des itinéraires et des zones urbaines (indiquées par des ronds bleus sur carte VAC). Application des procédures de pilotage et de configuration d'approche moindre bruit.

Les vols d'entraînement IFR des aéronefs dont la MTOW > 5.7 t sont interdits.

Les vols d'entraînement IFR des aéronefs dont la MTOW ≤ 5.7 t sont interdits tous les jours, entre 1000 et 1200 (ETE : - 1h).

CARCASSONNE/Salvaza		<i>SPL Aéroportuaire Régionale</i>		LFMK	
(a) (II) (III)				<i>FIR BORDEAUX</i>	

43°12'57"N 002°18'31"E - 434ft (16 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 10/28 2050 x 45 Revêtue 50 F/C/W/T

10L/28R 800 x 30 BG

PAPI PAPI 28 : Pente 3.5°(6.1%) MEHT 49.2 ft

AVT (1) 100 LL - JET A1 (CIV-MIL) - Lubrifiants : 80 - 100 (CIV/MIL)

D.P.S (2)

RFFS Niv 7 : *HX - Voir NOTAM* - En dehors de ces HOR, pour vols commerciaux programmés, possibilité de niveau 7 O/R Exploitant AD.

COM ATIS 120.030 ☎ 04.68.10.23.56

APP Toulouse 123.850

TWR 134.500

VDF 134.500

326°/275 m ARP

NDB CS 345.000 275°/3.77 NM THR 10

MET NIL ☎ IFR : 04.67.20.91.32 (Montpellier Méditerranée)

☎ Exploitant AD : 08.20.67.34.11 Fax Exploitant AD : 04.68.71.96.48
ACB des pilotes Audois : 04.68.71.38.78 AVT : 04.68.71.96.47/46

@ operations.carcassonne@aeroports-laregion.fr

ATS *HX - Voir NOTAM* - ☎ 04.68.10.23.52. Extension des HOR au bénéfice des vols commerciaux programmés réguliers annoncés sur ATIS.

OBS BRIA : BORDEAUX - AD agréé VFR nuit

(1) *HX - Voir NOTAM* - ☎ 04.68.71.96.47.

Païement : Espèces (euros), Carte BP, Transair, Carte de crédit, Bons SFACT

(2) 0600-1600 sans préavis d'avril à octobre, en dehors de ces horaires et quelque soit l'horaire de novembre à mars O/R PPR PN 24 h à la brigade des douanes de Carcassonne

☎ : 09.70.27.72.58 / 06.64.56.81.06. E-mail : bsi-carcassonne@douane.finances.gouv.fr et Division de l'Aude : E-mail : div-aude@douane.finances.gouv.fr.

REST Piste non revêtue réservée aux ACFT monomoteurs basés. AD réservé aux ACFT munis de radio. Hors HOR ATS radio obligatoire. Utilisation simultanée des 2 pistes interdite.

RWY 10/28 limitée par composante vent traversier :

- piste sèche : > 25 kt - piste mouillée : > 20 kt

RWY 10/28 non exploitée par composante vent arrière supérieure à 10 kt.

Eviter le survol de la Cité médiévale.

Activités réelles R 46N1 et F connues par Carcassonne TWR.

Parking aviation générale obligatoire pour tous monomoteurs ou bimoteurs légers.

Parking commercial réservé aux vols programmés ou sur PPR 72 HR exploitant AD.

Procédures de réduction d'espacement sur la piste, applicable par les services ATS, aux seuls monomoteurs à hélice, en vol VFR. Pour les vols VFR, les itinéraires VFR spécial sont susceptibles d'être imposés par le contrôle.

Pour les ACFT dont la masse est supérieure à 5.7 t, demi-tour obligatoire en extrémité de piste. Les C160 et CN235 de l'Armée de l'Air sont autorisés à utiliser le TWY du pélicandrome en dépit de son étroitesse.

Voltige sur AD N° 6870.

Activité de Voltige N°6852 (Lavalette) et N°6855 (AD Moussoulens). Activité d'AEM d'ALAIRAC.

CARPENTRAS		La Cove			LFNH FIR MARSEILLE	
------------	--	---------	--	--	-----------------------	--

(a) (II) **44°01'21"N 005°05'24"E - 388ft (14hPa)**

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 13/31 1200 x 20 PM 5.7 t
 (1) 13/31 850 x 80 BG
 AVT (2) 100 LL - UL 91 - Lubrifiant : NIL
 RFFS Niv 1

COM A/A 118.175

☎ Exploitant AD (sur AD) : 04.90.30.01.16 Fax Exploitant : 04.90.60.59.09
 ACB Comtat Venaissin : 04.90.63.01.41

@ ACB : acdev@free.fr
 Exploitant : aerodrome@jacove.fr

OBS BRIA : BORDEAUX. (1) Réserve aux GLD
 (2) CIV : 1er AVR au 30 SEP : 0730-1600, 1er OCT au 31 MAR : 0730-1430 (ETE-1h)
 Taxe d'atterrissage calculée en fonction de la masse maximale au décollage.

REST Roulage interdit hors TWY et RWY. Utilisation simultanée des deux pistes interdite.
 AD réservé aux ACFT munis de radio. Circuit planeurs à l'intérieur du circuit avions, point d'entrée NE de la Lègue à 1000 ft ASFC. QFU 311° préférentiel cause environnement. QFU 311°: éviter le survol de la colline de la Lègue située au NE de l'AD. Voie de circulation en herbe utilisable par temps sec exclusivement.
Entraînements tours de piste < à 1400 (1000) interdits aux ACFT non basés. Pour les ACFT non basés, les entraînements aux tours de piste sont interdits entre 1100 et 1300 et après 1730 (ETE-1h). Les ACFT non basés ne pourront pas faire plus de deux tours de piste. Pour les ACFT basés, les entraînements aux tours de piste sont interdits après 1730 (weekend compris) et le weekend entre 1100 et 1300.
 Vol stationnaire interdit sur et aux abords de l'AD cause environnement.
 Présence d'un talus anti-bruit en bordure du TWY Est revêtu.
DANGER : Présence d'animaux sauvages possible toute l'année. Présence d'arbres à proximité de l'AVT, prudence recommandée, réduction de la vitesse. Clôture de la station d'AVT proche de la voie de circulation, réduction de la vitesse, prudence recommandée.

CASSAGNE-BEGONHES		ACB			LFIG FIR BORDEAUX	
-------------------	--	-----	--	--	----------------------	--

(a) (II) **44°10'42"N 002°31'04"E - 2025ft (72hPa)**

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 09/27 1050 x 20 PB 2 t
 (1) 09R/27L 500 x 30 BG
 RFFS Niv 1

COM A/A 123.5

☎ ACB : 05.65.46.75.26

OBS BRIA : BORDEAUX (1) Réservées ULM
 VFR de nuit agréé avec limitations : réservé aux membres des ACB de Cassagnes Bégonhès et Villefranche de Rouergue.

REST Utilisation simultanée des deux pistes interdites. AD réservé aux ACFT munis de radio. Contact téléphonique préalable obligatoire pour l'utilisation de la piste ULM.
 Distances déclarées RWY 09/27, réduites conformément à la décision d'homologation. QFU 094° préférentiel cause pente montante de 1,6%. Roulage interdit hors piste et TWY.
Activité de treuillage N°962.

CASTELNAUDARY/Villeneuve		Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois			LFMW FIR BORDEAUX	
--------------------------	--	--	--	--	----------------------	--

(a) (II) **43°18'40"N 001°55'12"E - 553 ft (20 hPa)**

AGA RWY 11/29 810 x 30 PM 10/-/-
 AVT (1) 100 LL - UL91- Lubrifiant : NIL (CIV/MIL)
 RFFS Niv 1

COM A/A 118.900 Auto-info

☎/@ Exploitant AD : 04.68.23.68.43 - contact@cccla.fr
 ACB J. Doudies : 04.68.23.10.50 (Sam, Dim, JF : LS-CS).

OBS BRIA : BORDEAUX.
 (1) Sam, Dim, JF : LS-CS (HOR ACB). Paiement comptant, Bons ENAC et MIL.

REST Roulage interdit hors TWY et RWY. QFU 289° préférentiel cause environnement. Secteur Ouest : trouée de DEC percée par une clôture de 1.5 m et un chemin agricole. Secteur Est : trouée de DEC percée par une clôture de 2 m et un chemin agricole. TKOF RWY 11 : alignement obligatoire à l'extrémité physique de piste. Après TKOF, passant 300ft AAL, effectuer un virage à droite pour éviter le survol des lycées. Sortie de circuit vers l'EST.
Les adresses des FPL IFR Y ou Z et tous les MSG s'y rapportant doivent comporter LFMKZPZX pour tout vol transitant par la balise CS au départ et à destination de Castelnau-dary. *Activités Voltige* N°6853 et 6854.

CASTELNAU-MAGNOAC		<i>ACB</i>	LFDQ
(c--)(II)			<i>FIR BORDEAUX</i>

43°16'39"N 000°31'10"E - 992 ft (36 hPa)

HOR ETE : - 1 HR
AGA RWY 04/22 757 x 50 BG
AVT HX - 100 LL - Lubrifiant : 15 W 50 ☎ ACB
RFFS Niveau 1

COM A/A 123.5

☎/@ ACB de Castelnau Magnoac : 05.62.39.81.18 - aeroclub.magnoac@free.fr
ACB (Président) : 06.95.23.68.33 - andreas.hoegl@magnomeca.fr

OBS BRIA : BORDEAUX. AD non agréé VFR de nuit.
REST AD réservé aux ACFT basés, à ceux basés sur les AD voisins, aux HEL de MTOW < 2.7t et aux ACFT ou pilotes autorisés par l'Exploitant AD.
AD réservé aux ACFT munis de radio. Demande d'autorisation : ACB.
ATT et DEC interdits lorsque la route jouxtant l'AD est occupée par des engins agricoles. QFU 038° préférentiel cause nuisances sonores. Roulage interdit hors piste et TWY. Se renseigner sur praticabilité de la piste auprès de l'ACB.
AEM N° 9068 : SR-SS, 330 ft AAL MAX.
Activité PARA sur AD N°332.

CASTELSARRASIN/Moissac		<i>Comité de gestion de l'AD de CASTELSARRASIN</i>		LFCX
(a)(II)				<i>FIR BORDEAUX</i>

44°05'09"N 001°07'37"E - 243 ft (9hPa)

HOR ETE : - 1 HR
AGA RWY 10/28 900 x 30 PM 5.7t
(1) 10/28 900 x 80 BG
AVT (2) 100 LL (CIV)
RFFS Niv 1

COM A/A 121.050

☎ Exploitant AD / ACB Tél : 05.63.32.29.78 HX

OBS BRIA : BORDEAUX. VFR de nuit non agréé.
(1) Réserve aux ACFT basés
(2) HX : Paiement comptant
REST AD réservé aux ACFT munis de radio. BG réservée aux ACFT basés : si piste inutilisable après fortes pluies, activité vol à voile sur piste en dur.
Utilisation simultanée des deux pistes interdite. Roulage interdit hors piste et TWY. ATT et DECO suspendus si un planeur est immobilisé sur la moitié Sud de la piste non revêtue. Le TWY central revêtu coupe la piste non revêtue : marquer le STOP avant de pénétrer sur ce TWY.
ATT piste en herbe 10 : présence d'arbres à environ 120 m de l'axe, côté Nord.
Activité Voltige sur AD N°6740. AEM N° 9072 : HJ - 330 ft ASFC.

CASTRES/Mazamet		<i>CCI de CASTRES</i>		LFCK
(a)(II)				<i>FIR BORDEAUX</i>

43°33'18"N 002°17'26"E - 785 ft (29 hPa)

HOR ETE : - 1 HR
AGA RWY 14/32 1820 x 30 PB 25 F/B/W/T
PAPI (14) pente 3.5° (6.1%) MEHT 63
PAPI (32) pente 3.7° (6.5%) MEHT 62
AVT (1) 100 LL - JET A1 - Lubrifiant : NIL
RFFS (2) Niveau 5
DPS NIL

COM APP Toulouse 123.850 (au-dessus de 1500 ASFC ou 3000 AMSL)
AFIS 118.500
ILS/DME14 EN 111.350/332.150/Ch 50Y 141°/310 m THR 32 (LOC)
NDB CVU 356.000 322/5.3 NM DTHR 14

C

MET 0200/2300 TEL (IFR) : 05 61 16 43 12 (Toulouse Blagnac).

☎ CCI : 05.63.51.46.46 Fax CCI : 05.63.51.46.06
CCI sur AD : 05.63.70.34.77 Fax CCI sur AD : 05.63.70.82.50
ACB : 05.63.73.22.45 (Tél/Fax)
ATS : 05.63.70.82.55 Fax ATS : 05.63.70.82.54
(ATS hors HOR : 07.78.64.85.06/10 ou 06.07.90.46.53)

@ tour@aeroport81.fr

AFIS : Voir NOTAM.
Tél : 05 63 70 82 55 - FAX : 05 63 70 82 54.
Tél secours en cas de panne : 06 25 87 09 79. E-mail : tour@aeroport81.fr

OBS BRIA : BORDEAUX. Agréé VFR de nuit.
(1) HOR ATS uniquement. Paiement : CB, carte BP.
(2) HOR AFIS : Niveau 2. Niveau 5 : vols commerciaux réguliers et sur PPR PN15 min.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. AD interdit aux ULM sauf basés, 3 axes, munis de radio et transpondeur. Activité IFR possible. RESA (aire de sécurité d'extrémité de piste) 90 m x 60 m avant THR 14 et 120 m x 60 m avant THR 32.
Danger à la navigation : zone R 246, siège de tirs sol/sol. Usine de type SEVESO dans le 308°/3.5NM du terrain. Base ULM dans le 260°/3.4NM de l'ARP.
Activité AEM N°9370 : dans le 099° 1.7 NM de l'ARP. Plafond : 700 ft ASFC Lun-Ven, et 1500 ft ASFC Sam, Dim, JF.
Cause revêtement piste : ACFT ≥ 13 t doivent faire demi-tour uniquement sur la raquette. QFU 141 préférentiel cause relief.
Parachutages militaires (N° 382) H24, FL max 195 prioritaires sur les VFR qui doivent retarder leurs atterrissages et décollages en conséquence. Activité annoncée sur Castres INFO et Toulouse INFO.
Cible para civile utilisable sur PPR auprès de l'exploitant AD.
Pendant l'activité parachutage civile, les tours de piste basse hauteur "avion" sont interdits. Les entraînements tour de piste, pour les ULM basés, s'effectueront à 1300 ft QNH.

CAZAUX	FAF					LFBC
(b) (1)	44°32'06"N 001°07'53"W - 85 ft (3 hPa)					FIR BORDEAUX
HOR	ETE : -1 HR					
AGA	RWY	06/24	2398 x 45	Béton - Macadam	30 F/C/W/U (1)	
	PAPI	06	côté gauche	- angle 3.0° - MEHT	52 ft	
		24	côté gauche	- angle 3.0° - MEHT	53 ft	
	AVT (2)	F18 - F34	- O135 - O138	- O147 - O150 - O156		
	RFFS	OACI : 5	- OTAN : 5			
COM	APP	243.000	121.500	232.600(4)	277.300(3)	362.300(4)
		142.450(4)	119.600(5)	251.500(6)	265.625(6)	120.100(7)
		265.900(8)	336.100(8)	123.300(8)	140.750(9)	
	TWR	375.975(10)	118.400(10)	257.800(11)	122.100(11)	243.000
	SRE	265.625	251.500			
	PAR	265.900	265.625	336.100	251.500	
	VDF	119.600	121.500			
	UDF	232.600	123.100(12)			
	ILS 24	CAA	110.100/334.400		237°/1.55 NM	THR 24
	NDB	CAA	382.000		336°/1883 m	THR 24
	TACAN	CAA	Ch 45X		242°/1.13 NM	THR 24

MET HOR ATS - HNO : CMOA LYON.

ESPACES ATS R 31 A1 / A2 / A3 / A4 / B / H

☎ BA 120 : 05.40.51.06.20
APP : 05.56.22.99.11 - 865.120.4066.
DV : 865.120.3810 / 05.40.51.05.36 / 06.49.56.26.97
Section OPS/BDP : 05.40.51.05.36 / 865.120.0685
MET Obs : 05.40.51.06.20 poste 24716 - 865.120.4716
Prévi : 05.40.51.05.52 - 865.120.0552
: 05.40.51.06.20 poste 24128

@ ba120-bob.cdt.fct@intraedef.gouv.fr

ATS Lun-Jeu : 0730-1610 et PPR avant 1500 Ven : 0730-1430 et PPR avant 1100
Sam, Dim, JF : PPR avant 1100 le dernier JO (ETE - 1 h).

- OBS** BIVC Cinq Mars La Pile : H24 : 811 927 6339 - 02.47.96.13.39
 (1) Ces données sont indicatives - non vérifiées par mesures physiques.
 Seuil 06 à 130 m : 22/25/55 - 1960m à 2326m : 22/25/55
 (2) *HOR ATS - O/T : O/R*
 (3) Particulière DEP veillée (4) Commune recueil veillée
 (5) Particulière transit veillée (6) Particulière ARR non veillée
 (7) Particulière GCA non veillée (8) Commune GCA non veillée
 (9) Mise en route défense aérienne (10) Particulière air/sol veillée
 (11) Commune sol veillée (12) Fréq. SAR

REST Survol de l'AD de CAZAUX interdit H 24 au-dessous de 300 m (1000 ft) ASFC.
 Fermé à la CAP sauf EMERGENCY. Interdit aux ACFT non munis de radio et aux GLD.
 ATT soumis à autorisation préalable de la Direction des vols (☎ DV) la veille av 1600 loc,
 le NR d'accord délivré sera porté en case 18 du FPL.
 Aéronefs de code supérieur à 4C : plan de roulage particulier par bretelle C uniquement. Se
 conformer aux instructions du contrôle.
DEP CAG/IFR : Plan de vol obligatoire spécifiant la rejointe des points ASKAN, MOTIK
 ou LAPOS
ARR CAG/IFR : FPL mixte CAG/CAM obligatoire (CAM à l'entrée des zones) :
 - CNA DCT ETPAR DCT ASKAN / N0380F140 OAT DCT CAA
 - ROYAN DCT ETPAR DCT ASKAN / N0380F140 OAT DCT CAA
 - SAU DCT MOTIK...
 - ENSAC DCT LAPOS / N0380F140 OAT DCT CAA.
Procédure antibruit : quand les procédures anti-bruit sont en vigueur, la hauteur des circuits
 à vue est relevée de 1000 ft jusqu'à l'IP pour une arrivée au break à 1500 ft.

CAZERES/Palamin y		ACB		LFJH	
(c) (II)				FIR BORDEAUX	

43°12'03"N 001°03'00"E - 816 ft (29hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 10/28 880 x 50 Non revêtue
 AVT NIL
 RFFS Niv 1

COM A/A 123.5

OBS BRIA BORDEAUX

REST AD réservé aux ACFT basés et à ceux autorisés par l'Exploitant AD.
 Roulage interdit hors piste et TWY.
 Le circuit d'AD s'effectue à 1800 (1000) en dehors de l'activité de la R46 F3.
 QFU 096 préférentiel cause LDA maximale.

CCMAR ATLANTIQUE		FNF		LFRB	
(ARMOR)				FIR BREST	

48°24'00"N 004°19'00"W

COM ATC/CCM 124.725 234.250(P) 344.350(S)(1)
 (ARMOR) 5708(P) 5702(S)
 (BLU) (BLU)

☎ Officier de quart : 02.98.31.82.72 Salle ops : 02.98.31.82.69
 Secrétariat : 02.98.31.82.57 Fax Secrétariat : 02.98.31.82.84
 COM Brest : 02.98.22.05.60

ATS *Pendant les activités OPS de la marine.* Demande d'ouverture à formuler auprès du COM Brest.

OBS (1) Fq sur ordre CCMAR. Portée limitée.
 Pendant activités OPS de la Marine, coordination dans les espaces suivants :
 SUP : R154 - R157 - D5 - D7 - D12 N/S/G - D14 - D15 A/B - D16A/C/D/E - D18D.
 INF : R146A/B - D16A/C/D/E - D18A/B/D - D214 - R154 - R157 - R195.

CCMAR MEDITERRANEE		FNF		LFTC	
(FANNY)				FIR MARSEILLE	

43°04'57,71"N 005°56'01,72"E

COM ATC/CCM 118.500 127.975 340.575 375.350
 2436(1) de jour 3896(1) de nuit

OBS HT pendant activités en D 54 - Gestion des zones D 54 A, B et C
 (1) B L U : Changement jour/nuit 0800-2000 (ETE-1h).

C

CHALAIS		ACB		LFIH FIR BORDEAUX	
(a) (II)					
45°16'01"N 000°00'57"E - 299 ft (11 hPa)					
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	07/25	840 x 60	BG	
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	123.5			
☎	ACB : 05.45.98.28.34				
OBS	BRIA : BORDEAUX.				
REST	Activité paramoteur à proximité de l'AD. Roulage interdit hors piste. RWY et TWY inutilisables après fortes pluies.				

CHALON/Champforgeuil		EDEIS		LFLH FIR REIMS	
(a) (II) (III)					
46°49'42"N 004°49'01"E - 623 ft (23 hPa)					
HOR	ETE : -1 HR				
AGA	RWY	17/35	1440 x 30	PM	9 F/D/W/T
			849 x 50	BG	
	PAPI	PAPI 35 Pente 3°7 (6.5%) MEHT 30			
	AVT (1)	100LL - JET A1 - Lubrifiant : O/R			
	DPS	NIL.			
	RFFS (2)	Niv 2			
COM	AFIS	118.600			
	NDB	CC	391.000	171°/6.1 NM DTHR 35	
MET	HOR AFIS TEL (IFR) : 04 72 23 98 08.				
☎	AFIS : 03.85.46.14.48	Exploitant AD : 03.85.46.14.48		Fax AFIS : 03.85.46.47.56	
@	Exploitant AD : chalon.aeroport@edeis.com cv.myhandlingsoftware.com				
ATS	AFIS : Mer-Dim : 0800-1700 (ETE-1h) Extension possible : AFIS peut être rendu sans préavis Lun-Mar : 0800-1700 : info connue sur Chalon INFO. En dehors de ces horaires, ouverture PN 1h.				
OBS	BRIA : LE BOURGET. AD agréé VFR nuit. Activité IFR possible. (1) HOR AFIS. Automate avec carte de crédit H24. Carburant : 100LL, JET A1. Paiement carte de crédit via automate H24 ou espèces, fuel release AEG, UVAIR 0800-1700. Lubrifiant : O/R par téléphone 03 85 46 14 48 (0700-1700). (2) Niv 2 HOR AFIS - Niv 1 en dehors de ces HOR (Niv 2 sur demande PN 1h)				
REST	AD réservé aux ACFT munis de radio. RWY non revêtue 17/35 et TWY B réservés aux aéro-nefs basés et aux HEL. Utilisation possible par ACFT non basés sur PPR AFIS uniquement. Inutilisable après fortes pluies. RWY revêtue 17/35 : accotements en pierre inutilisables. Activité IFR possible. TWY A interdit aux ACFT de plus de 21 m d'envergure. QFU 169° : piste non revêtue, 200 premiers mètres en mauvais état. ATTENTION : voltige Bois de Rully (N°6464) : Activité interrompue si arrivée IFR à Chalon Champforgeuil. Réservé aux pilotes autorisés par le responsable de l'activité. A l'aller comme au retour de la piste revêtue marquer obligatoirement l'arrêt en A1 et A2 et vérifier l'absence de trafic conflictuel à l'atterrissage ou au décollage avant de couper l'axe de la bande gazonnée. QFU350° et 349° préférentiels cause procédure IFR et nuisances sonores. Roulage interdit hors piste et TWY. Activité Voltige sur AD N°6495. Activité PARA N° 202.				

CHALONS/Ecury-sur-Cooles		Commune d'Ecury sur Coole		LFOK FIR PARIS	
(a) (II)					
48°54'20"N 004°21'10"E - 321 ft (12 hPa)					
HOR	ETE : -1 HR				
AGA	RWY	04/22	368 x 30	BG	
		04L/22R	1500 x 70	BG	
	(1)	04R/22L	1500 x 80	BG	
	AVT (2)	100 LL (CIV/MIL)			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	118.975			

☎ ACB Farman-Clément : 03.26.67.61.01 - Fax : 03.26.21.53.88
Email : aeroclub.farman-clement@wanadoo.fr

OBS BRIA : LE BOURGET - (1) Réservee aux GLD (treuillage)
(2) après confirmation disponibilité par ACB. Carte de crédit Total ou paiement comptant.

REST Utilisation simultanée des pistes ACFT/GLD interdite. Roulage interdit hors RWY et TWY. Précautions à prendre en période de dégel.
Hors communications liées à des impératifs de sécurité, il est demandé aux aéronefs entrant dans le circuit d'AD d'effectuer une écoute d'au moins 2 minutes de la fréq. afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'opération de treuillage en cours, l'utilisation de la fréq. pouvant gêner la communication entre l'opérateur et le pilote planeur.
Pendant les périodes de treuillage, ne pas effectuer la reconnaissance de site à une hauteur < 2500ft AMSL. QFU 036° préférentiel cause nuisances sonores.
Tout DECO ou ATT d'un ACFT est suspendu si un GLD est immobilisé sur la piste planeurs à moins d'une demi largeur de la limite commune. Pour les avions, après TKOF QFU 216°, prendre le cap 201°.
Activité Treuillage planeurs N°954 sur la piste 04R/22L.
Activité voltige planeur sur AD N°6102 sur axe de piste 04/22.
AEM N° 8241 : 800 ft ASFC(1150 ftAMSL) hors activité planeur N°6102 dans la circulation en vol de l'aérodrome. En cas d'activité vélivole, le plafond est défini à 350 ft ASFC (700 ft AMSL). SR-SS.

CHALONS/Vatry	Etablissement Public de Gestion	LFOK
---------------	---------------------------------	------

(a) (II) (III)	Aérodrome Vatry (EPGAV)	FIR PARIS
----------------	-------------------------	-----------

48°46'24"N 004°12'22"E - 586 ft (21 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY (1) 10/28 3860 x 45 Béton Bitumineux 69 F/A/W/T
PAPI PAPI (10 et 28) pente 3.0° (5.2%) MEHT 60
AVT (2) JET A1
D.P.S (3)
RFFS Voir NOTAM

COM ATIS 136.380 (☎ 03.26.26.15.67)
AFIS 129.400
TWR 129.400
VDF 129.400
NDB CVT 347.000 101°/4.4 NM THR 28
NDB VAT 367.000 281°/5.75 NM THR 10
VOR/DME CAV 111.65/Ch 53 Y 281°/860 m DTHR 10
ILS/DME10 CVD 111.3/332.3/Ch 50 X 101°/296 m THR 28 (LOC10)
ILS/DME28 CVL 109.55/332.45/Ch 32 Y 281°/296 m THR 10 HOR ATS
Fréq OPS(Vatry Opérations) 131.410

MET 0300-0000 TEL (IFR) : 03 62 72 52 25 (Lille)

☎ EPGAV : 03 26 64 82 00
Opérations aéroportuaires : 03 26 64 82 30
Fax EPGAV/Opérations aéroportuaires : 03 26 64 82 05
TWR : 03.26.26.15.60 Fax : 03.26.26.15.61

@ Exploitant : ops@parisvatry.com

ATS TWR : voir NOTAM.
AFIS : Hors HOR TWR PPR O/R auprès des opérations aéroportuaires.

OBS BRIA LE BOURGET. AD agréé VFR nuit.
(1) Piste utilisable en permanence. Service déneigement.
(2) Lun-Dim : 0700-1700. En dehors de ces HOR, extension sur PPR 1h auprès des opérations aéroportuaires.
(3) 0600-2200. Extension possible sur PPR PN 24h ou le dernier JO précédent avant 1600 à cellule inter-régionale de liaison (CLL). Tél 09.70.27.74.01, Fax 03.87.36.00.84.
E-mail : cli-metz@douane.finances.gouv.fr

REST AD interdit aux planeurs, aux ULM et aux avions non munis de radio. Assistance obligatoire pour tout ACFT de MTOW > 4t. Roulage interdit hors RWY et TWY. Des séparations réduites peuvent être appliquées à la demande du contrôle. La pénétration de la LF- R 6 A est interdite pendant les HOR d'activité.
Entraînement vol à vue : tous les avions dont la MTOW ≥ 20t, et tout avion équipé de turboréacteurs devront effectuer les circuits de vol à vue dans les conditions suivantes :
- altitude de circuit standard : 2100 ft AMSL, - monter 1000 ft QNH mini dans l'axe de piste avant de virer en vent arrière Nord ou Sud, - altitude minimum pour les exercices "basse hauteur" : 1300 ft QNH. Lorsque la RVR devient inférieure à 550 m ou le plafond devient inférieur à 200 ft, l'ATC doit mettre en oeuvre les procédures par faibles visibilitées.
Entraînements IFR : interdits en dehors des HOR d'activation de la TMA 4 Seine.
Activité voltige sur AD N° 6105.

C

CHAMBERY/Aix-les-Bains

DSAC Centre Est et SEACA

LFLB

(a) (II) (III)

FIR MARSEILLE

45°38'21"N 005°52'48"E - 779 ft (29 hPa)

HOR	ETE : -1 HR			
AGA	RWY	18/36	2020 x 45	PM 43 F/D/W/T
		18L/36R	700 x 60	BG
	PAPI	PAPI 36 : pente 4° (7%) MEHT 59 ft PAPI 18 : pente 4.5° (7.8 %) MEHT 36 ft		
	PHARE	é.R (3s)		
	AVT (1)	Marque BP : 100 LL - JET A1 (CIV et MIL) Lubrifiant : NIL		
	D.P.S (2)			
	RFFS (3)	Niv 5		
COM	ATIS	127.100	☎ 04.85.44.09.66	
	FIS	123.700		
	APP	121.205	123.7 (S)	
	TWR	118.300		
	NDB	CH	346.000	25NM
	ILS/DME18	CY	109.500/332.6/Ch 32 X	178°/195 m THR 36 (LOC)
	VOR/DME	CBY	115.400/Ch 101 X	80NM FL500

MET H24 ☎ (IFR) : 04.72.23.98.08 (Lyon St Exupéry)

☎	ATS	: 04.85.44.09.50	Fax ATS	: 04.85.44.09.69
	MET	: 04.79.34.00.67	ACB	: 04.79.54.41.81
	SEACA	: 04.79.54.49.54	Fax SEACA	: 04.79.54.49.50/61

@ ops@chambery-airport.com

ATS HOR annoncés par NOTAM.

OBS Exploitant AD : Société d'Exploitation de l'Aéroport de Chambéry-Aix-les-Bains
Affectataire principal : AVA : DSAC Centre Est.
BRIA : BORDEAUX. AD agréé VFR nuit.

(1) 100LL, JET A1 : HOR Voir NOTAM. Automate 100LL uniquement avec carte BP.

Paiement 100LL : BP - Cartes de crédit Visa, Mastercard - Espèces euros.

(2) Voir NOTAM.

(3) Niveau 5 et 6 annoncés par NOTAM. Aucun service RFFS assuré hors HOR ATS.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio.*Dangers a la navigation* : Présence importante de parapentistes sur les reliefs.

Interdiction d'utiliser le PAPI 36 au-delà de 5 NM.

ULM basés : activités définies par protocole avec les services de la circulation aérienne.

ULM non basés (activité interdite du 15/12 au 07/04 Ven, Sam, Dim) : soumis à obtention d'une autorisation avec préavis de 7 jours auprès de : sna-ce.calflb@aviation-civile.gouv.fr

Exigences OPS particulières : En raison de l'environnement montagneux de l'AD, il est nécessaire que les pilotes soient familiarisés avec les procédures d'approche, d'approche interrompue, de même qu'aux manoeuvres à vue et aux procédures de départ.

En dehors des HOR ATS : VFR de nuit réservé aux utilisateurs autorisés.

Procédure ARR : premier contact radio Chambéry INFO 123.7 cause problèmes portée radio. QFU 355° préférentiel cause environnement.

Utilisation simultanée des deux piste interdite. Itinéraires recommandés de transit VFR :

⇔ NE - E - ALBY - EY - SE à 4000 ft AMSL MNM

⇔ N - NW - WC - WB - WG à 4500 ft AMSL MAX

Activité PARA sur AD N°417.

CHAMBERY/Challes les eaux

Centre Savoyard de Vol à Voile Alpin

LFLB

(a) (II)

FIR MARSEILLE

45°33'38"N 005°58'33"E - 973ft (35hPa)

HOR	ETE : -1 HR			
AGA	RWY	14/32	990 x 20	PM 5t/RSI
		14L/32R	890 x 80	BG
	AVT (1)	100LL		

COM A/A 118.400

☎	Exploitant AD	: 04.79.72.97.19 ou 06.71.91.60.86
	ACB C.L.A.P 73	: 04.79.72.79.64

OBS BRIA : BORDEAUX - (1) Paiement par carte TOTAL uniquement.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Piste non revêtue réservée aux planeurs et aux ACFT basés. Utilisation simultanée des deux pistes accolée interdite.
Vols locaux d'instruction et de perfectionnement ainsi que les tours de piste sont interdits sauf pour les ACFT basés, ainsi que les tours de piste et vols stationnaires des voilures tourmantes (basées et non basées).
Danger : -En l'absence d'activité planeur, présence possible de parapentes du 13ème BCA. Cette activité est soumise à une veille radio sur la Fréq. de l'AD pendant la durée des vols.
 -Présence d'un capteur météoage (socle + mât) à 70 m à l'Ouest de l'axe de la piste en dur, et 30 m au Nord du TWY central.
 ATT et DECO suspendus si un planeur est immobilisé sur la piste non revêtue à moins d'une demi largeur de la limite commune. QFU 323 préférentiel cause vent dominant.
 Roulage hors TWY et RWY possible avec précaution.
 Pendant les périodes de treuillage, ne pas effectuer la reconnaissance de site à une hauteur < 2000 ft ASFC. Respecter le silence radio durant les périodes de treuillage.
Activité voltige planeurs N°6809. Activité de treuillage planeurs sur AD N°992.

CHAMBLEY (a) (II) (III)		<i>Région Grand Est</i>			LFJY <i>FIR REIMS</i>
-----------------------------------	--	-------------------------	--	--	---------------------------------

49°01'32"N 005°52'34"E - 866 ft (31 hPa)

HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	05R/23L	2100 x 45	Revêtue	20F/AW/T
		05L/23R	660 x 18	Revêtue	
		05C/23C	770 x 80	BG	
	PAPI	PAPI 05R et 23L : 3.0° (5.2%) MEHT 42 ft			
	AVT (1)	100LL - JET A1 - UL91 - PROPANE			
	D.P.S	O/R			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	119.550			
MET	H24	☎ (IFR) : 03 68 08 11 08 (Bâle Mulhouse)			
☎	AVT : 03.29.89.30.10/06.07.85.15.39	Club ULM Chambley : 03.82.22.79.33 Les Ailes Mosellanes (ACFT): 09.60.39.84.23			
@	Exploitant : infos.usagers@grandest.fr Web : http://aerodrome.chambley.grandest.fr ulm.chambley.planctair@gmail.com contact@lesaillesmosellanes.com				

OBS BRIA : LE BOURGET. VFR de nuit agréé.
 Gestionnaire : Lun-Ven : 0600-1600 O/R gestionnaire de l'AD. AD ouvert en A/A.
 (1) 100LL, UL91 : O/R paiements par CB, cash, chèque, cartes TOTAL H24(100LL)
 JET A1 : Paiements cartes AIR BP H24, O/R paiements par cash, chèque.
 Propane : O/R TEL : 03.82.33.77.77.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Activité IFR possible.
 Espace aérien contraint, AD enclavé entre la CTR Ochey et la R 93.
 Présence d'une bande d'envol planeur à l'extrémité Nord-Est de l'AD.
 Présence d'une zone de pratique de kite surf terrestre au Nord de la piste principale (80 ft AGL), hors activité treuillage planeurs.
 Piste en herbe réservée aux planeurs et aux aéronefs exceptionnellement autorisés par l'exploitant d'AD. RWY 05L/23R réservée aux ULM et aux HEL.
 Utilisation simultanée de la piste en herbe et 05L/23R interdite.
 QFU 230° préférentiel cause procédure IFR. Procédure IFR réservée aux usagers basés, aux vols sanitaires et aux aéronefs autorisés par Exploitant : PN 12h par Tél ou Email.
 En IFR, accès à la piste uniquement par les points d'arrêt B et C.
 Roulage interdit hors RWY et TWY. Eviter le survol des zones habitées avoisinantes.
 Activité sur bande d'envol planeur annoncée par NOTAM.
VFR de nuit : Entraînement interdit en tour de piste les lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche. Entraînement interdit en tour de piste entre 2130 et 0600 (ETE-1h). Tours de piste basse hauteur interdits.


CHAMPAGNOLE/Crotenay (c -) (II)		<i>Aéroclub de Champagne-Crotenay</i>			LFGX <i>FIR REIMS</i>
---	--	---------------------------------------	--	--	---------------------------------


46°45'48"N 005°49'11"E - 1745 ft (63 hPa)



HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	02/20	912 x 50	Non revêtue	
	AVT	NIL			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	123.5			
☎	Exploitant : 06.82.55.64.01.				
@	president.acb.lfgx@gmail.com - aeroclub.lfgx@gmail.com				
OBS	BRIA : LE BOURGET.				


C

REST AD à caractéristiques spéciales réservé -aux pilotes basés -aux pilotes possédant la qualification montagne -aux pilotes ayant plus de 250 h de CDB qui auront demandé une permission à l'exploitant et qui auront reconnu la plateforme avec un instructeur habilité par l'exploitant (permission valable 1 an renouvelable sous condition auprès de l'exploitant) -aux HEL.
DANGERS : AD sujet aux turbulences par vent fort.
 DEC obligatoire depuis l'extrémité de piste (remontée obligatoire). Dans les 2 QFU, la fin de la TODA se situe au seuil décalé opposé, matérialisé par des cônes latéraux rouges. Exercice de toucher-décoller interdit. QFU 200° préférentiel cause relief au Nord.
Activité AEM N°8049 sur AD : 800 ASFC, ETE : 0700-1700 HIV : 0800-SS.

CHARLEVILLE-MEZIERES		<i>Conseil Départemental des Ardennes</i>			LFQV
(a) (II)					<i>FIR PARIS</i>
		49°47'06"N 004°38'34"E - 492 ft (18 hPa)			
HOR	ETE : -1 HR				
AGA	RWY	11/29	1500 x 30	PM	33 F/C/W/T
	AVT (1)	100 LL - JET A1			
	D.P.S (2)				
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	126.850			
MET	<i>Lun-Ven : 0500-1630 Sam, Dim, JF : 0500-1430 (ETE - 1h)</i>				
	Exploitant AD : 03.24.39.52.35		Fax Exploitant AD : 03.24.35.27.59		
	ACB Les Ailes Ardennaises : 03.24.52.90.42		PARA club : 06.13.08.24.11		
	AEM : 06.61.34.57.29		Douanes/Police : 09.70.27.74.01		
OBS	BRIA : LE BOURGET - VFR de nuit non agréé. Exploitant AD (sur AD) : Lun-Ven : 1100-1330. (1) PN 24h auprès de l'ACB Les Ailes Ardennaises. Paiement comptant ou carte de crédit. JET A1 : PN 24 h auprès de l'Exploitant. Paiement chèque et espèces. (2) Douanes : <i>HJ : O/R 24 h.</i>				
REST	AD réservé aux ACFT munis de radio. Piste réservée aux ACFT dont la distance de référence au décollage est inférieure à 1200m. Roulage interdit hors RWY et TWY. QFU 111 préférentiel cause LDA. <i>PARA sur AD N°228.</i> <i>AEM N°8239 : SFC/660ft ASFC-1200 AMSL. ETE : 0700-SS, HIV : 0800-SS.</i>				

CHARTRES Métropole		<i>Chartres Métropole - Hôtel de ville</i>			LFOR
(a) (II)					<i>FIR PARIS</i>
		48°27'32"N 001°31'26"E - 509 ft (19 hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	09/27	840 x 25	PM	5.7 t
	(1)	09L/27R	900 x 100	BG	
	AVT	100 LL (CIV/MIL)- Lubrifiant : NIL			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	119.200			
MET	<i>0345-1545</i>				
	Exploitant AD : 02.37.23.40.00		VAV : 02.37.34.14.27		
	ACB : 02.37.34.43.48				
OBS	BRIA : LE BOURGET. VFR de nuit : Agréé avec limitations (vol local et de navigation) aux seuls pilotes basés sur activation PPR auprès ACB (par mail avant 16h à aeroclub28@orange.fr tous les jours sauf dimanche et lundi). (1) Réservée aux GLD et ACFT de servitude et de treuillage.				
REST	AD réservé aux ACFT munis de radio. Consigne « écoute fréquence » : hors communications liées à des impératifs de sécurité, il est demandé aux aéronefs entrant dans le circuit d'AD d'effectuer une écoute d'au moins 2 mn de la fréquence afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'opérations de treuillage en cours. TKOF et LDG sur piste revêtue obligatoire au QFU utilisé pour le treuillage. En l'absence de treuillage, QFU 092° préférentiel cause sécurité et nuisances au décollage. Plate-forme très sensible au bruit. Roulage interdit hors TWY et RWY. Eviter le survol de Chartres et des communes avoisinantes. Effectuer les branches base et vent traversier à l'Ouest de la rocade Ouest Mainvilliers et à l'Est du village de Oisème. PCL : sur PPR auprès de l'ACB Eure et Loir. <i>Entraînements tours de piste : réservés aux aéronefs basés - basse altitude interdit.</i> <i>Activité treuillage planeurs N°892.</i> <i>AEM (N° 8616).</i>				

CHATEAU-ARNOUX/Saint-Auban (a) (II)		<i>Centre National de Vol à Voile (CNVV)</i>				LFMX <i>FIR MARSEILLE</i>
		44°03'31"N 005°59'27"E - 1507 ft (54 hPa)				
HOR	ETE : -1 HR					
AGA	RWY	02/20	1240	Non revêtue		
	AVT (1)	100LL - Lubrifiant : NIL				
	RFFS	Niv 1				
COM	A/A	ST AUBAN	122.300			
MET	NEANT					
	Exploitant AD : 04.92.64.29.71		ACB de Haute Provence : 04.92.62.66.09			
	info@cnvv.net					
OBS	BRIA : MARSEILLE (1) Automate AIR BP. Paiement par cartes BP uniquement. HOR : se renseigner auprès de l'Exploitant.					
REST	AD réservé aux ACFT munis de radio. Activité planeur particulièrement intense en début et en fin d'après midi. Violents rabattants par vent de secteur N. Terrain lourd après fortes pluies prolongées et dégel. Possibilité de retour de planeurs basés en panne radio. ACFT : cause nuisances respecter les circuits publiés. NOV à JAN : inspection de l'aire de mouvement non réalisée. Eviter le survol des agglomérations avoisinantes. Les mini-bandes bitumées sont réservées aux aéronefs basés. ATT et DECO sur Axe 022°/202°, d'autres axes peuvent être utilisés par les aéronefs basés. Roulage interdit hors périmètre balisé. Survol de l'usine ARKEMA interdit en dessous de 1000 ASFC. Par vent inférieur à 2 m/s, utiliser l'axe principal 202°. <i>Volige sur AD N°6920 - Activité treuillage planeurs N°988.</i> <i>AEM sur AD N°9695 : SFC-1000 ft ASFC/2500 AMSL, SR-SS.</i>					

CHATEAUBRIANT/Pouancé (a) (II)		<i>ACB de POUANCÉ</i>				LFTQ <i>FIR BRÉST</i>
		47°44'22"N 001°11'25"W - 322 ft (12 hPa)				
HOR	ETE : -1 HR					
AGA	RWY	10/28	720 x 50	BG		
COM	A/A	123.500				
	ACB de Pouancé : 02.41.92.64.22 Ecole ULM multiaxes : 02.41.26.70.17					
OBS	BRIA : BORDEAUX. VFR de nuit non agréé.					
REST	AD réservé aux ACFT munis de radio. Utilisation de nuit interdite. QFU 103 préférentiel cause nuisance sonore. Roulage interdit hors RWY et TWY. DEP : QFU RWY 10 : montée initiale pente max (antibruit) puis virer dès que possible à droite au 150° pour éviter le survol de la ville de Pouancé. Distances déclarées utilisables : TODA RWY 28 réduite en raison d'un arbre situé dans la trouée d'envol. <i>Entraînement tour de piste : circuits basse hauteur (500ft AAL) autorisé uniquement avec instructeurs pour ACFT basés. Entraînement tour de piste interdit les Dim et JF.</i> AEM possible en l'absence de trafic en circulation d'aérodrome 500ft AAL MAX.					

CHATEAUDUN (c) (I) (II)		<i>FAF</i>				LFOC <i>FIR PARIS</i>
		48°03'28" N 001°22'46" E - 432 ft (16 hPa)				
HOR	ETE : -1 HR					
AGA	RWY (1)	10/28	2302 x 45	CONC - ASPH		
	PAPI	PAPI 10 Pente 3° (5.24 %) MEHT 60 ft				
	PHARE	PAPI 28 Pente 3° (5.24 %) MEHT 50 ft				
	AVT	Blanc "P" 9,5 sec (O/R HOR ATS)				
	RFFS	Sur autorisation du DV avec préavis 48h. OACI : 5 - OTAN : 5				
COM	TWR	121.750(4)	125.625(3)	243.000(2)	257.800(2)	370.775(2)
	APP	122.700(2)	138.750	142.450(2)	243.000(2)	362.300(2)
		374.225(2)				
	UDF	243.000	257.800	265.900	231.575	336.100
		370.775	362.300	342.625	275.425	
	VDF	121.750	123.200	125.625	142.450	
	VOR-DME	CAD	115.950 / Ch 106Y		80NM 40NM FL500	
	TACAN(3)	CHN	Ch 39X		80NM (224°-314°) 40NM FL500	

C

MET Services assurés par la station météo d'Orléans. Pas de service sur place.

ESPACES ASSOCIES CTR - (Désactivation annoncée par Bricy APP ou RAI 122.7)

☎ STD BA : 02.37.44.81.00
DV : 02.38.42.66.55 - PNIA : 811 123 6655
CDT ESCA : 02.38.42.68.95 (Orléans)
APP : 811.123.6645
ACB : 02.37.45.43.43
MET : 02.38.42.66.46 / 02.38.42.66.00 poste 26646 - Fax : 02.37.44.82.95
BIVC : H24 - Cinq Mars La Pile : 811 927 6339 - 02.47.96.13.39

ATS Ouverture après autorisation du DV d'Orléans avec préavis 48h.

APP CENTRALE ORLEANS/CHATEAUDUN :
contact initial BRICY APPROCHE 122.700 ou 373.575

OBS BRIA : LE BOURGET.

(1) RWY 10/28 : striée sur toute la longueur.

RWY10 : sur 205m 8R/C/W/T ou 7R/B/W/T (CONC) - sur 1860m 24F/C/W/T (ASPH)
sur 237m 12R/C/W/T ou 10R/B/W/T (CONC).

RWY28 : sur 237m 12R/C/W/T ou 10R/B/W/T (CONC) - sur 1860m 24F/C/W/T (ASPH)
sur 205m 8R/C/W/T ou 7R/B/W/T (CONC).

(2) Fréq veillées

(3) Fonction NAV uniquement 40 NM FL500.

(4) FRQ roulage.

REST AD ouvert à la CAP réservé aux aéronefs munis de radio. Activité IFR possible.

Interdit hors HOR ATS et inutilisable hors TWY et RWY.

TWY G interdit aux ACFT d'envergure > 22 m (CAT 4C)

ATT et stationnement soumis à autorisation préalable du DV. Le PPR sera porté en case 18 du FPL. QFU 10 : tour de piste à droite. QFU 28 : virer cap 257 ° après DEC.

Activités particulières :

- AEM : cercle de 200 m de rayon centré sur 48°03'57.2" N 001°23'57.6"E - SFC/500 ft.

- AEM : cercle de 200 m de rayon centré sur 47°07'00" N 001°30'00"E (Nottonville)
SFC/650 ft.

- PJE sur AD : zone N°251 utilisable de jour hors HOR ATS.

- PJE sur zone militaire de travail, occasionnel, hippodrome Chateaudun 200 m de rayon
centré sur 48°03'98"N 001°23'87"E

(< FL55 contacter Orléans APP - ≥ FL55 contacter Seine CTL+Paris CTL+Orléans APP.)

Renseignements supplémentaires :

Interdiction survol BA du Centre pénitentiaire de Chateaudun : 48°04'10"N - 001°21'39"E.

CHATEAUNEUF-SUR-CHER

ACB

LFFU
FIR BORDEAUX

(a) (II)

46°52'16"N 002°22'37"E - 551 ft (20 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 09/27 800 x 60 BG
AVT (1) 100 LL - Lubrifiants : 80 - 800 (CIV-MIL)
RFFS Niv 1

COM A/A 123.5

☎ ACB Union Aérienne de Châteauneuf sur Cher : 02.36.24.56.30

@ unac@club-internet.fr

OBS BRIA : LE BOURGET. (1) HX ☎ ACB (PPR la veille)

REST Utilisation simultanée de la piste et du TWY C interdite.

En période pluvieuse contacter AD pour connaître l'état de la piste.

En présence d'engins agricoles à moins de 30m du bord nord de la piste, tout décollage et/ou atterrissage doit être suspendu.

CHATEAUROUX/Déols

Aéroport CHATEAUROUX-CENTRE

LFLX
FIR BORDEAUX

(a) (II) (III)

46°51'37"N 001°43'16"E - 529 ft (19 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 03/21 3500 x 45 Béton 70 F/C/W/T
Bitumineux

PAPI PAPI 03 pente 3.0° (5.2%) MEHT 70
PAPI 21 pente 3.0° (5.2%) MEHT 63

AVT (1) JET A1 (CIV-MIL) - 100 LL - Lubrifiant : NIL

D.P.S (2)

RFFS (3) Niv 8

COM AFIS 125.875 133.805(S)
 APP Poitiers 134.100 au-dessus de 2500ft
 TWR 125.875 133.805(S)
 ILS/DME21 CX 110.3/335.0/Ch 40 X 214°/281 m THR 03 (LOC)
 NDB CTX 428.000 034°/4.35NM THR 21

MET H24 TEL (IFR) : 01 75 64 22 46 (Paris Orly).

☎ Exploitant AD (permanence) : 02.54.60.53.53 (02.54.60.53.50) Fax : 02.54.60.53.61
 Chef CA : 02.54.29.47.02 Fax Chef CA : 02.54.29.47.09
 TWR : 02.54.29.47.10 Fax TWR : 02.54.29.47.04

ATS TWR : Lun-Ven : 0630-1730.
 AFIS : Lun-Ven : 1730-1900, Sam-Dim : 0700-1900 (ETE-1h)
 En dehors de ces HOR : PPR PN 2h Tél permanence Exploitant.

OBS BRIA : Le BOURGET. AD agréé VFR de nuit
 (1) Lun-Dim : 0700-1900. O/T : PPR PN 2h Tél permanence Exploitant.
 Paiement 100 LL : carte TOTAL.
 (2) PN 4h auprès Exploitant et au plus tard avant 1900.
 (3) Niveau 8 : Lun-Dim : 0700-1900.
 O/T : Niv 5 : PPR PN 2h, Niv 7 et 8 : PPR Exploitant la veille avant 1900.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. AD interdit aux planeurs.
 AD utilisable par ULM pendant HOR ATS de jour avec PPR auprès de l'exploitant AD.
 En transit contact radio recommandé avec Chateauroux AFIS.
 Les informations de trafic par rapport au circuit de l'AD de Chateauroux Villers ne sont pas assurées.
 Tout vol d'entraînement est soumis à accord préalable de l'Exploitant AD, les services ATS donneront les consignes et les éventuelles restrictions.
 Tour de piste QFU 033, 1500 AMSL/1000ft AAL pour ACFT de catégorie de turbulence de sillage H. Entraînements fréquents d'ACFT lourds et jets MIL.
 Accès et circulation sur TWY et PRKG F et G interdits sauf autorisation des services ATS.
 Activité PARA N°919 sur Levroux.

CHATEAUROUX/Villers Châteauroux Métropole (Hôtel de ville) **LFEJ**
 (a) (II) **FIR BORDEAUX**

46°50'27"N 001°37'12"E - 542ft (20 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 04/22 800 x 80 BG
 AVT 100 LL - HX
 RFFS Niv 1

COM A/A 123.500
 TWR 125.875 (CTR Chateauroux active)
 NDB CTX 428.000

☎ Exploitant AD : 02.54.08.33.00 / 02.54.60.52.59 Fax : 02.54.08.34.61
 ACB de Châteauroux : 07.81.39.11.43

OBS BRIA : LE BOURGET. VFR de nuit non agréé.

REST L'attention des pilotes est attirée sur l'existence de procédures IFR et d'entraînement gros porteurs en tour de piste sur AD voisin de Chateauroux Déols.
 Roulage interdit hors piste et TWY.
PRUDENCE : absence de visibilité entre les deux seuils de piste.
 Manche à vent : possibilités d'indications erronées par vent de SE.
 Consignes lorsque CTR Chateauroux active :
 - *Tours de piste* : afficher transpondeur 7057 et contacter Châteauroux TWR en fin de séance.
 - *Arrivées* : avant de pénétrer dans la CTR, obtenir clairance auprès de Châteauroux TWR. Pour l'intégration dans le circuit d'AD effectuer une verticale de Villers à 1500 ft QNH MAX sans déborder à l'Est de l'axe de piste de Villers.
 - *Départs* : contacter Châteauroux TWR pour obtenir une clairance. Si contact non établi rester à l'Ouest de l'axe de piste à 1500 ft QNH MAX en attente de la clairance. Sortie possible par l'Ouest à 1500 ft QNH MAX.
 - *Autres secteurs* : clairance obligatoire auprès de Châteauroux TWR.

C

CHATEAU-THIERRY/Belleau (a) (II)	<i>ACB de Château Thierry</i>	LFPH <i>FIR PARIS</i>
--	-------------------------------	---------------------------------

49°04'00"N 003°21'20"E - 723 ft (26 hPa)

HOR ETE : -1 HR
AGA RWY 03/21 930 x 50 BG
 AVT NIL
 RFFS Niv 1
COM A/A 120.375 (commune avec SOISSONS)

☎ / @ ACB de Château Thierry : 03.23.69.19.62 / contact@aeroclub-chateau-thierry.org

OBS BRIA : BORDEAUX.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio.
 AD utilisable avec précaution après fortes pluies ou dégel.
 QFU 034° préférentiel cause environnement. DEP vers l'Est et le Sud au QFU 034° : maintenir l'axe sur 1.5 NM avant de virer à droite pour éviter le survol des entrepôts.
 ARR au QFU 214° : ne pas dépasser l'axe de finale. Environnement sensible au bruit, éviter les survols des villages et hameaux environnants.
Activité de voltige N°6090.

CHATELLERAULT/Targé (a) (II)	<i>Ville de CHATELLERAULT</i>	LFCA <i>FIR BORDEAUX</i>
--	-------------------------------	------------------------------------

46°46'49"N 000°33'02"E - 210 ft (8 hPa)

HOR ETE : -1 HR
AGA RWY 18/36 800 x 20 PM 5.7 t
 AVT (1) 100 LL HX
 RFFS Niveau 1
COM A/A 120.050
 APP Poitiers 134.1 (au-dessus de 2500)

☎ Exploitant AD : 05.49.20.20.20 Fax : 05.49.20.20.15
 ACB Les ailes Châtellerauldaises : Tél/Fax : 05.49.21.00.82 HJ.

@ ACB : bureau@ailleschat.org

OBS BRIA : BORDEAUX.
 VFR de nuit agréé avec limitation : vols locaux et voyages réservés aux pilotes autorisés par la DSAC/SO.
 (1) ☎ 05.49.21.00.82 - Chèques français, cartes bancaires.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio sauf autorisation DSAC/SO.
 Utilisation simultanée de la piste revêtue et piste ULM interdite.
 Les ULM classe 3 axes non basés doivent utiliser la piste revêtue et le circuit avion 1000ft.
 Piste non revêtue réservée aux ULM de la classe pendulaire et autogyre, ainsi qu'aux avions basés.
 Présence d'obstacles (lignes d'arbres) de chaque côté de l'axe de piste dans la trouée N, ALT 285 ft (75 ft ASFC).
 Branche vent arrière du circuit avion 1000ft situé à l'Est de TARGE.
 Observer une pente mini de 7% pour les ATT au QFU 177°. QFU 177° préférentiel cause nuisances sonores et obstacles dans la trouée de décollage QFU 357°.
 Auto-rotations HEL sur RWY non revêtue. Activité école hélicoptère importante.
Activité voltige N°6530. Activité AEM N° 9106 : SR-SS, 700 ft AMSL.

CHATILLON-SUR-SEINE (a) (II)	<i>Communauté de Communes du pays Chatillonnais (ACB)</i>	LFQH <i>FIR PARIS</i>
--	---	---------------------------------

47°50'43"N 004°34'46"E - 906 ft (32 hPa)

HOR ETE : -1 HR
AGA RWY 02/20 955 x 100 BG
 AVT (1) 100 LL (CIV) - lubrifiant : 80
 RFFS Niveau : 1
COM A/A 123.5

☎ ACB : 03.80.91.05.02 (Tél/Fax)

OBS BRIA : LE BOURGET. AD non agréé VFR de nuit. (1) HJ O/R 2 h.

REST Pente ascendante dans les 150 premiers mètres au QFU 198°.
 Utilisation simultanée de la piste et de la voie de circulation accolée interdite.
 AEM N° 8238 : 330 ft ASFC, LS-CS.
Activité treuillage parapente sur AD N° 880.

CHAUMONT/Semoutiers
(c) (II)61ème Régiment d'Artillerie /
Association de Gestion de l'Aérodrome de
Chaumont Semoutiers (AGACS)**LFJA**
FIR PARIS

48°05'30"N 005°03'00"E - 1004 ft (36 hPa)

HOR ETE : -1 HR
AGA RWY 36/18 1801 x 30 PM 73 F/A/W/T
AVT NIL
RFFS Niveau 1

COM A/A 118.775
RAI 118.775 (si LF-R 5 actives)

☎ 61ème RA (Opérations) : 03.25.35.96.05 / 06.71.28.66.07
61ème RA (Officier de permanence Sam/Dim/JF) : 03.25.35.96.58
AGACS FAX : 03.25.35.06.15

@ OPS 61ème RA : 61ra.dv.fct@ intradef.gouv.fr
AGACS : aerodrome-chaumont@orange.fr

OBS BRIA : LE BOURGET.

REST Code de référence Aérodrome (OACI) : 3B.
AD à usage restreint. AD réservé aux ACFT munis de radio.
QFU 184° préférentiel cause nuisances sonores. Survol des installations MIL à l'Est de l'AD et des communes avoisinantes strictement interdit. Dégagement RWY 36/18 pour tous les ACFT autorisés vers le PRKG AGACS uniquement via TWY E. TWY G-H-J : utilisables uniquement pour les ACFT autorisés.

Dangers à la navigation aérienne :

L'attention des pilotes est attirée sur un fort dénivelé au bord SW du PRKG AGACS.

Evolution d'aéronef télépilote non habité dans LF-R 5 au départ des installations militaires. ATT et DEC RWY 36/18 interdits pour les ACFT à voile fixe pour des vents travers supérieurs ou égaux à 25 KT piste sèche (20 KT piste mouillée).

RESA 36 et 18 limitées à 45 m de largeur.

Pour l'aviation légère et l'aviation de voyage : à l'exclusion :

- des vols PUL et ULM sauf ceux basés de cat.3, - des activités de parachutage, - des activités des écoles de pilotage pour les aéronefs non basés. Utilisation possible de l'AD en dehors des créneaux d'activation des zones R5 A1 et A2 pour les aéronefs basés. Autorisation obligatoire du directeur d'AD à demander auprès des OPS 61 RA pour les aéronefs non basés (CIV et MIL).

En cas d'urgence ou de circonstances particulières, le directeur d'AD, suite à une demande auprès des OPS, peut autoriser le stationnement d'ACFT civils dans la zone MIL. Des ACFT MIL peuvent également être autorisés à stationner temporairement dans la zone civile sous réserve de compatibilité d'accessibilité. Stationnement possible des ACFT dans l'enceinte de l'AGACS avec leur accord et sur autorisation du directeur d'AD.

Activité AEM N°8237 (SFC/2300AMSL ou 1300ASFC SR-SS hors activité R5 A1 et A2).

Activité Voltige N°6103.

CHAUVIGNY
(a) (II)

ACB de CHAUVIGNY

LFDW
FIR BORDEAUX

46°35'00"N 000°38'32"E - 442ft (16 hPa)

HOR ETE : -1 HR
AGA RWY 05/23 740 x 80 BG
AVT 100LL (Paiement : espèces ou chèques bancaires.)
RFFS Niv 1

COM A/A 123.500

☎ ACB : 05.49.46.31.48

@ acah@free.fr

OBS BRIA : BORDEAUX.

REST TWY et 100 premiers m de la RWY 23 inutilisables après fortes pluies.
Roulage interdit hors TWY et RWY.
TKOF RWY 23 : au passage de l'extrémité de piste et au plus tôt à 300 ft ASFC, altération de cap de 20° à droite pour éviter le survol des zones habitées avoisinantes.
QFU 049° préférentiel cause environnement.
VFR de nuit : TWY parallèle à la piste interdit. Utilisation de la piste limitée : -aux pilotes des ACFT basés -avec l'accord de l'Exploitant AD : -aux pilotes ayant une expérience minimum de 200 h de vols dont 20 h de nuit et une expérience récente (3 DEC et ATT de nuit dans les 3 derniers mois) -aux pilotes justifiant d'un test en vol de nuit validé par un instructeur.

C

CHAVENAY/Villepreux

Groupe ADP Paris Aéroport

LFPX
FIR PARIS

(a) (II)

48°50'32"N 001°58'49"E - 424 ft (16 hPa)

HOR ETE : - 1 HR

AGA RWY 05/23 825 x 60 BG
10/28 710 x 100 BG
AVT (1) 100 LL - Lubrifiant : NIL
RFFS Niv 1

COM ATIS/V 125.275 ☎ 01.30.56.38.02
TWR 129.525
SOL 121.900
VDF 129.525

☎ Chef CA : 01.30.56.28.71 Fax Chef CA : 01.30.56.07.98
Exploitant (permanence) : 06.69.58.04.03

ATS Lun-Ven : 0800-1200, 1330-CS + 30 limité à 2000
Sam, Dim, JF : 0800-CS+30 limité à 2000.
SOL : Sam, Dim, JF : Activation annoncée sur l'ATIS entre 0800 et CS+30.

OBS BRIA : Le BOURGET.
(1) H24 carte BP.

REST Obligation du contact radio. AD réservé aux ACFT munis de radio.
Interdictions particulières concernant l'AD. HEL : vols écoles et entraînements interdits.
Restrictions d'utilisation de l'AD : - ULM de classes 1, 2, 4, 5 et 6 interdits.
- *Voltage* : réservée aux ACFT et pilotes autorisés par la DSAC/N et selon protocole.
L'attention des usagers est attirée par la proximité :- des circuits de piste de ST-CYR (ne pas dépasser la route D98 en circuit de piste et lors des DEP QFU 103° et 051°), - de la zone LF-D 568 B (activités hélico), - des circuits de piste planeur de l'AD de BEYNES ainsi que de son activité treuillage N° 914 (2000 AMSL, câble non balisé).
Utilisation de la piste préférentielle 10/28 sauf : - composante vent de travers supérieure à 5 kts, - demande du pilote
Roulage interdit hors piste et TWY. Eviter le survol des communes avoisinantes. Respecter les circuits publiés dans la mesure du possible.
Redevances : - Tél : 01.74.25.49.58 ou 01.48.62.07.51, - ou E-mail : <https://www.parisaeroport.fr/entreprises/services-auxcompagnies-aeriennes/tarifs-redevances>
Circuit basse hauteur : Autorisé uniquement avec instructeur à bord, dans le sens opposé des circuits publiés et sur accord des services ATS.
Activité voltige sur AD NR 6203.

CHELLES/Le Pin

ADP

LFPH
FIR PARIS

(a) (II)

48°53'48"N 002°36'22"E - 208 ft (7 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 04/22 600 x 50 BG
11/29 650 x 50 BG
AVT 100 LL (CIV/MIL) - Lubrifiants : 65 - 80 - 100 - 120
RFFS Niv 1

COM A/A 123.925

☎ Permanence : 06.69.58.04.03

OBS BRIA : LE BOURGET

REST AD réservé aux ACFT : - munis de radio, - basés. QFU 038° préférentiel cause environnement. Compte tenu de l'environnement urbain, respecter les circuits représentés sur la carte ATT à vue. Dégager obligatoirement vers les installations après LDG quelle que soit la RWY en service. ATT interdit en RWY 11. Tours de piste solo pour élèves pilotes interdits.
Touch and Go interdits.
Dangers à la navigation aérienne : - Présence d'une hélisurface à usage restreint située dans le 223°/0.8 NM ARP. - Privilégier l'utilisation de la RWY 04/22 en raison de la présence d'obstacles dans les dégagements de la RWY 11/29.

CHERBOURG/Maupertus

EDEIS Aéroport de Cherbourg

LFRC
FIR BREST

(a) (II) (III)

49°39'03"N 001°28'31"W - 459 ft (17 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 10/28 2440 x 45 PB 40 R/B/W/T
PAPI PAPI(10) 3° (5.24%) MEHT : 52 ft
AVT (1) 100 LL (CIV/MIL) - JET A1 (CIV/MIL)
D.P.S (2)
RFFS (3) Niv 5

COM AFIS 119.625 En cas d'absence ATS (Cherbourg AFIS et Deauville
APP Deauville 120.350 APP), demande de clairance IFR auprès de Rennes APP
02.99.31.31.55.
ILS/DME28 MP 110.55/329.450/Ch 42Y 281°/263 m THR 10 (LOC)
NDB MP 373.000 101°/3,23NM THR 28

MET NIL ☎ (IFR) 02.22.51.54.16 (Rennes)

☎ AD : 02.33.22.91.30 Fax CAA : 02.33.22.43.81
Exploitant AD : 02.33.88.57.60 Fax Exploitant : 02.33.22.90.64
TWR : 02.33.22.51.37 Fax TWR : 02.33.43.65.39
Douanes : 02.33.44.23.73 Fax Douanes : 02.33.44.78.74Fax
ACB Jean Piquenot : 09.63.52.80.49

@ Exp. AD : cherbourg.aeroport@edeis.com bse-cherbourg@douane.finances.gouv.fr

ATS Lun-Ven : HIV : 0730-1700, ETE : 0630-1700.
Sam, Dim, JF : HIV : 0800-1700, ETE : 0700-1700.
TLJ : O/R jusqu'à 2200 PPR av. 1700.

OBS BRIA BORDEAUX. AD agréé VFR nuit.
Adresser tous les FPL au départ et à l'arrivée à LFRSZPZX et à LFRGZPZX.
(1) 100LL : H24 Automate EDEIS FUEL (carte bancaire sauf Amex)
JET A1 : HOR AFIS. Hors HOR O/R PN 1h pour vols commerciaux et EVASAN :
TEL : Exploitant AD.
(2) O/R Lun-Ven PN 24h.
Sam, Dim, JF : PN 48 HR à bsecherbourg@douane.finances.gouv.fr.
(3) Niv 6 : O/R avec PN 48h à cherbourg.aeroport@edeis.com.
Niv 5 : Lun-Ven : HOR AFIS. Niv 2 : Sam, Dim, JF : HOR AFIS.
Niv 1 : hors HOR. En dehors de ces HOR : O/R PN 1h pour vols commerciaux et
EVASAN. (☎ Exploitant AD).

REST Contacter Cherbourg TWR au plus tard à l'entrée de la CTR. AD réservé aux ACFT munis
de radio. Site susceptible d'être envahi en quelques min par la brume de mer.
VFR spécial : Intentions de vol obligatoires auprès de la TWR.
MNM VFR spé : en présence de trafic IFR, VIS 3000 m, plafond 1000ft (ACFT et HEL).
Il est recommandé en VFR d'éviter le survol de la balise MP, sauf PPR TWR 5 min avant
l'estimée verticale. TWY B et C : utilisation de nuit réservée aux aéronefs militaires.
Assistance obligatoire pour tout ACFT d'un poids supérieur ou égal à 4 t.
STAP et PCL utilisables sur PPR av 1700 le dernier J.O par Fax au 02.33.22.90.64.
STAP : paramètres disponibles : vent, VIS, RVR base des nuages, T, DP, QNH, QFE.
Circuit basse hauteur autorisés dans le cadre des vols d'entraînements avec instructeur uni-
circuit : 300 ft MNM pour les monomoteurs, 500 ft MNM pour les bimoteurs.

CHOLET/Le Pontreau
(a) (II) (III)

Agglomération du CHOLETAIS

LFOU
FIR BREST

47°04'55"N 000°52'38"W - 443 ft (16 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 03/21 1380 x 30 PM 7 F/D/Y/T
03R/21L 1030 x 80 BG
PAPI PAPI 03 pente 4° (7 %) MEHT 43
AVT (1) 100 LL - JET A1 - Lubrifiant : NIL
RFFS (2) Niv 2

COM AFIS 120.400
APP Nantes 124.430 119.400 (S) (>FL055)
NDB LP 357.000 H 24 026°/3,2 NM THR 21

MET 0400-0100 TEL (IFR) : 02.40.05.29.31 (Nantes Atlantique).


☎ AD : 02.41.62.12.22 Fax AD : 02.41.62.29.58
ACB : 02.41.58.76.61




@ fboisard@choletagglomeration.fr

ATS AFIS : ETE : Lun-Sam : 0530-1000 et 1130-1700 Dim-JF : 1200-1700
HIV : Lun-Sam : 0700-1100 et 1230-1800 Dim-JF : 1300-1800
O/T HOR, PPR PN dernier J.O av 1700.

OBS BRIA : BORDEAUX - AD agréé VFR nuit.
(1) HOR AFIS. Chèques, cartes bancaires ou paiement comptant.
En dehors de ces HOR, PPR PN dernier JO précédent avant 1700.
(2) Niv 2 : Lun-Sam (sauf JF) : 0700-1100, 1300-1700.
Niv 3 : PPR AFIS PN 24h.
En dehors de ces HOR : Niv 1. Niv 2 sur PPR AFIS PN 24h.

REST AD réservé aux ACFT munis de radio. Activité IFR possible.
 Utilisation simultanée PM et BG interdite. BG inutilisable après fortes pluies.
 Roulage interdit hors RWY et TWY.
DANGER : présence d'une route pouvant représenter un obstacle lors d'un décollage en piste 21.
 DECO QFU 206 : alignement au seuil de piste cause nuisances sonores. Après DEC prendre cap de départ initial 270°.
 Utilisation BG réservée aux ACFT autorisés par l'exploitant AD en dehors activité VAV.
 Hors HOR ATS, l'entrée et la sortie de la BG s'effectuent impérativement face à l'aérogare.
Circuits "basse hauteur" dans le cadre des vols d'entraînement avec instructeur uniquement
 MINI 500 ft AAL à 1°W de la RWY 03/21.
 Entraînement tour de piste interdit entre 2100 et 0700 (ETE-1h).
 QFU 206° préférentiel cause évitement de survol de Cholet.
 DEC QFU 026° : hors HOR ATS, remontée de piste et alignement uniquement depuis point d'attente A. Depuis PRKG EST, rejoindre le point d'attente A par TWY C puis B.
 TWY C réservé aux ACFT d'envergure inférieure à 15 m.
Activité Voltige N° 6390.
 AEM N° 8308 : 500ft ASFC-950ft AMSL, SR-SS.

CLAMECY		<i>Mairie de CLAMECY</i>			LFJC
(a) (II)					<i>FIR PARIS</i>
47°26'15"N 003°30'27"E - 714 ft (25 hPa)					
HOR	ETE : -1 HR				
AGA	RWY	18/36	790 x 60	PM	BG
	RFFS	Niv. 1			
COM	A/A	123.5			
	Exploitant AD : 03.86.27.50.70				
OBS	BR1A : LE BOURGET. VFR de nuit non agréé.				
REST	QFU 182° préférentiel au DEC cause pente descendante. Roulage interdit hors RWY et TWY. Eviter le survol de la commune de CLAMECY.				

CLERMONT-FERRAND/ Auvergne		<i>SEACFA</i>			LFLC
(a) (II) (III)					<i>FIR MARSEILLE</i>
45°47'09"N 003°09'45"E - 1092 ft (39 hPa)					
HOR	ETE : -1 HR				
AGA	RWY	08/26	3013 x 45	PM	78F/C/W/T
		01/19	645 x 60	BG	
		08L/26R	909 x 50	BG	
	PAPI	PAPI (26) pente 3° (5.24%) MEHT 61			
	AVT (1)	100 LL - JET A1 - TR0 (MIL) (marque BP) - Lubrifiant : NIL			
	D.P.S (2)				
	RFFS (3)	Niv 5			
COM	ATIS	136.405	 04.73.62.74.38		
	FIS	119.375	120.500	120.675	122.225 133.725
	TWR	118.625			
	SOL	121.950			
	APP	119.375	120.500	120.675	122.225 133.725
	VDF	118.625	122.225		
	ILS/DME 26	CF	111.1/331.7 /Ch 48 X	262°/375m THR08 (LOC)	
	NDB	ASM	367.000	082°/7.4 NM DTHR 26	
	VOR/DME	CFA	114.35/Ch 90 Y	118°/392 m THR 26	
MET	H24 -  MET (IFR) : 04.72.23.98.08 (Lyon Saint-Exupéry)				
	Exploitant AD (Accueil/Réception) : 04.73.62.71.00 - Fax direction : 04.73.62.71.29 Opérations (2130-0430) : 04.73.62.71.23 - Permanence : 06.80.45.41.81 ATS : 04.73.62.72.20 Terminal affaire : 04.73.62.73.62 Police : 04.73.92.04.08 - Fax : 04.73.61.05.75 - urgence commandement : 06.83.39.83.77. Police : Permanence régionale H24 : 04.72.84.25.16. ACB d'Auvergne : 04.73.92.00.56				
@	www.clermont-aeroport.com sna-ce-clermont-temps-reel@aviation-civile.gouv.fr (ATS) fbo@aeroport-clermont.fr (Business terminal) operations@aeroport-clermont.fr (Commercial Terminal) aia-clermont-ferrand.accueil.fct@intradef.gouv.fr				
ATS	H24				

OBS BRIA : BORDEAUX
 AD agréé VFR nuit avec limitations BIA/BDP : HOR publiés par NOTAM
 (1) 0430-2130 - Tél : 04.73.62.71.15 Fax : 04.73.62.71.17.
 Paiement : Cartes de crédit VISA, Mastercard, BP, Signature, American Express- Espèces (euros)..
 (2) Douanes : NIL. **Police** : Lun-Dim : 0730-1830 (ETE-1h)
 (3) Niv 7 : Lun-Dim : 0400-2200 (ETE-1h)

REST Interdit aux planeurs. Utilisable uniquement sur RWY et TWY, virage à droite au QFU26.
 De nuit, circuit d'AD à 1500 ft AAL.
 Entraînement de nuit VFR/IFR interdit tous les jours : 2200/0700 (ETE-1h) En dehors de cette période, entraînement IFR soumis à autorisation préalable des services ATS.
 Entraînement approche de précision CAT II et CAT III soumis à l'autorisation préalable des services ATS. Limitation à 3 tours de piste consécutifs pour les vols à vue d'aéronefs d'une masse maximale autorisée au décollage > 2 tonnes les Sam, Dim et JF.
 Contact obligatoire pour vols commerciaux sur Fréq OPS 131.450, 15 min avant arrivée.
 Par fort vent de secteur sud : cisaillements et fortes turbulences en finale 26 et sur la piste dus à la présence de hangars et de collines au sud de la plate-forme.
 Présence importante d'oiseaux d'octobre à mars.
 Contact radio obligatoire 3 min avant le survol des pts d'entrée de la CTR :
 -FRQ Clermont TWR 118.625 en-dessous de 3500 ft AMSL.
 Assistance technique SEACFA : Clermont opérations 131.450.
Parking ECHO : Aire de stationnement privative réservée à l'A.I.A. CLERMONT.
 Sauf déroutement, l'accès à l'AIA CF est soumise à l'obtention d'un PPR, par Mail ou 04 73 42 41 21 avec 48 h de préavis minimum, accompagné des biодatas (noms, prénoms, dates et lieux de naissances) de toutes les personnes devant accéder au site. L'ouverture du portail AIA est demandée sur la fréq sol OTAN 122.10 MHz, indicatif "Pompier AIA" en arrivant devant le portail.
 Seule l'information sur les aéronefs en mouvement, en contact sur la Fréquence SOL, peut être fournie par le service du contrôle.
 Toutes réparations pour ACFT MIL à l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) :
 Lun/Jeu : 0618/1606, Ven : 0618/1306. PPR PN 48 h pour l'AIA :
 aia-clermont-ferrand.accueil.fct@intradef.gouv.fr.

COETQUIDAN *ALAT* **LFXQ**
 (b) (II) *FIR BRËST*

AGA RWY 47°56'58" N 002°11'10" W - 499 ft (18 hPa)
 RFFS 11/29 500 x 20 Macadam 48 F/A/W/T
 OACI 1

COM OFFTAP / Directeur des vols : 120.375 Auto INFO
 STATION SECU PCTIR : 50.300 (FM) - Indicatif : 2 ROMEO

☎ OFFTIR : 02.97.70.73.85/86 - MIL : 862.563.7385/86.
 OFFTAP : 02.97.70.76.69/70 - MIL : 862.563.7669/70 pendant les heures de services.
 OFF permanence : 02.97.70.73.90 - MIL : 862.563.7390.

HOR Exploitant AD : 0700-1100, 1300-1700.

OBS BRIA : BORDEAUX.

REST AD interdit à la CAP et à tous les ACFT non autorisés. Autorisation d'utilisation de l'AD sur demande 72 h avant à OFFTIR ou OFFTAP.
 Interdiction de survoler le dépôt de munitions de Montverville, le complexe de tirs (situé au Nord de la D724 qui relie les villes de Beignon et Campeneac) et le camp bâti.
Activité réelle des champs de tirs connue de : -OFFTIR ☎, -Fréquence sécurité tirs : 50.300 Mhz, indicatif « 2 ROMEO ».
 Tour de piste au Sud à 700 ft QFE.
 Lorsque la vitesse du vent est < 4 m/s, utiliser de préférence le QFU 29.
 AEM N° 8907 : SFC-500 ASFC, SR-SS, Sam, Dim, JF.

COGNAC *FAF* **LFBG**
CHATEAUBERNARD *FIR BORDEAUX*
 (c) (I) (II) (III)

45°39'30" N 000°19'03" W - 103 ft (4 hPa)
HOR ETE : -1 HR
AGA RWY (1) 05/23 2422 x 45 Béton - Macadam 18 F/C/W/T
 08/26 1814 x 60 Macadam 16 F/C/W/T
 05/23 800 x 35 Non revêtue
 PAPI (MEHT) PAPI 05 et 26 : Gauche 3° (51 ft) - PAPI 08 : Gauche, 3° (60 ft)
 AVT (2) F18 - F34/F35 O/R - Lubrifiant : O135 O155 H515
 D.P.S NIL
 RFFS Moyens militaires OTAN : 4 (HOR ATS)

C

COM	ATIS	386.625 (réservée MIL) (3)				
	TWR	120.075	122.100(4)	257.800(4)	253.200	
	APP	121.500	132.450(5)	142.450(9)	387.300	335.600(6)
		243.000	369.375(7)	362.300(8)		
	CENTAURE	123.300 (9)	234.625(10)	234.650(10)	281.625(11)	
	GCA	138.025(12)	138.875(12)	142.875(12)	265.900(13)	336.100(13)
	VDF	121.500	132.450	123.300	138.025	142.450
		142.875				
	UDF	387.300	281.000	243.000	234.650	253.200
		281.625	336.100	362.300		
TACAN	CGC	Ch109X	273°/396 m DTHR	23		
VOR/DME	CNA	114.650/Ch93Y	255°/714 m DTHR	23		
NDB	OC	346.000	051°/7.63 NM DTHR	23		
ILS 23	CGC	109.900/333.800	230°/2500 m DTHR	23 (LOC)		

MET 0500 - fin d'activité plateforme (ETE - 1 h)

ESPACES ASSOCIES R 49 A1/A2 - H1/2/3 - S - D - E1/2 - CTR - CTA (classe D)

☎ SDT BA 709 : 05.45.32.73.00 - Fax BA 709 : 05.45.32.73.03
 CDT BA 709 : 05.45.32.73.01
 ACB : 05.45.82.13.51
 Bureau Opérations Base : 05.16.45.00.43 ou SDT BA709/poste 26002 - 811 709 6002
 OPC : 05.45.32.73.73 - 811 709 7373
 DV : 05.45.32.74.29 - 811 709 7429
 CDT ESCA : 05.45.32.73.28 - 811 709 7328
 Chef de Quart : 05.45.32.73.06 - 811 579 5001 / 811 709 7306
 Section OPS : (Tél/Fax) : 05.45.32.73.58 - 811 709 7358 / 811 709 8016 / 811 579 5091
 MET Prévi : base/poste 26041 - Obs : base/poste 26042 - Fax : 05.45.35.33.02

@ ba709-gaa-direction-vols.resp.fct@intra.def.gouv.fr

ATS Lun-Jeu : 0715-1600 Ven : 0715-1400 Sam, Dim, JF : Fermé (ETE - 1 h)

OBS BIVC Cinq Mars La Pile : H24 : 811 927 6339 - 02.47.96.13.39
 Section Opérations : HOR ATS
 (1) QFU 23 et QFU 05 : Barrière à filet type 5.
 (2) HOR ATS et permanence téléphonique à 30 min.
 (3) Pour tout aéronef équipé d'une Fréq. UHF : informations contenues dans l'ATIS à connaître avant le premier contact avec Cognac APP et Cognac SOL.
 (4) Roulage
 (5) Transit VFR/IFR - RAIZ
 (6) Départ Ouest
 (7) Départ Est
 (8) Combiné recueil
 (9) Commune APP
 (10) Particulière radar
 (11) Particulière APP
 (12) Particulière GCA
 (13) Combiné GCA

REST Survol de l'AD interdit H24 au-dessous de 300 m (1000 ft) ASFC.
 AD réservé aux ACFT munis de radio.
 TWY R utilisable uniquement de jour (non balisé de nuit).

1 - Restriction pour ACFT CIV :

- ▶ Sur autorisation du Colonel commandant la BA709 par l'intermédiaire du Bureau Opérations Base, avec préavis de 5 jours ouvrables.
- ▶ Le numéro PPR devant figurer en case 18 du FPL.

2 - ACFT exploités par l'ACB de COGNAC :

- ▶ PPR du chef du Groupement d'Appui à l'Activité par l'intermédiaire :
 - de la Direction des Vols : TEL : 05.16.45.00.43 - 05.45.32.73.00 poste 26002 - PNIA 811 709 6002.
 - ou du Directeur des Vols : TEL : 05.45.32.74.29 - PNIA 811 709 7429/2335

3 - ACFT MIL

- ▶ PPR du chef du Groupement d'Appui à l'Activité par l'intermédiaire :
 - de la Direction des Vols : TEL : 05.16.45.00.43 - 05.45.32.73.00 poste 26002 - PNIA 811 709 6002.

Le numéro PPR devant figurer en case 18 du FPL.

- ▶ missions d'entraînement Haut-Bas-Haut et missions travail en zone avec Cognac APP soumises à accord du Chef de Quart TEL 811 709 8006 / 811 579 5001.

4 - ACFT CIV & MIL

RWY 05/23 non revêtue réservée aux ACFT basés.

48°06'37"N 007°21'33"E - 627 ft (23 hPa)

HOR ETE : -1 HR

AGA RWY 01R/19L 1610 x 30 PM 13 F/B/W/T
01L/19L 950 x 80 BG
PAPI PAPI (19L) Pente 3.8° (6.6%) MEHT 52 ft
PAPI (01R) Pente 3.0° (5.2%) MEHT 52 ft
AVT (1) 100 LL - JET A1 - AVGAS - Lubrifiant : NIL
D.P.S (2)
RFFS (3) Niv 5

COM ATIS/S 121.880
AFIS 119.000 STAP : absence ATS 119.000 ☎03.89.20.22.98
TWR 119.000
NDB HO 380.000 010°/1 NM THR 19

MET H24 TEL (IFR) : 03.68.08.11.08 (Bâle Mulhouse)

☎ Chef CA : 03.89.29.13.21 ACB de Colmar : 03.89.41.15.25 (Tél/Fax)
TWR : 03.89.41.97.05 Fax TWR : 03.89.41.46.82
Exploitant AD : 03.89.20.22.90 Fax AD : 03.89.20.22.99
MÉT (IFR) : 03.68.08.11.08

@ Site : www.colmar.aeroport.fr
contact@colmar.aeroport.fr
colmar.aeroclub@wanadoo.fr

ATS Lun-Ven : 0630-2000 Sam, Dim, JF : 0730-CS+30 (MAX 1900) (ETE - 1h)
En dehors de ces HOR, service AFIS sur PPR Exploitant AD.

OBS BRIA : LE BOURGET

AD agréé VFR nuit.

(1) Lun-Ven : 0700-1100, 1300-1600

Sam, Dim, JF : Du 01/11 au 01/03 : 0900-1200, 1300-1600

Du 01/03 au 01/11 : 0900-1200, 1300-1700

Lun-Ven : 1100-1300 PPR PN 2h Exploitant AD.

En dehors de ces HOR et Sam, Dim, JF : PPR PN 18h Exploitant AD.

Paiement comptant, chèque, carte de crédit ou carte AIR BP.

(2) Vols en provenance ou à destination d'un pays hors espace Schengen ou hors Union européenne O/R PN 24h à CODT METZ : Fax : 03.87.36.00.84 ou
codt-metz@douane.finances.gouv.fr

Formulaire disponible sur le site de l'exploitant AD.

(3) Niv 5 : Lun-Ven : 0700-1100, 1300-1600

En dehors de ces HOR : Niv 1.

Extension possible Niv 2 ou 5 Lun-Ven : 1100-1300 PPR PN 2h exploitant AD.

Extension possible en dehors de ces HOR niveau 2 ou 5:

Lun-Dim PPR PN 18 HR exploitant AD..

REST Utilisation simultanée des deux pistes interdite. Piste non revêtue réservée (sauf pour raisons de sécurité), aux planeurs, avions remorqueurs et avions basés. Activité véliplane autorisée uniquement pendant HOR ATS. Hors activité VAV, piste non revêtue utilisable par les seuls ACFT autorisés par l'Exploitant AD (sauf pour raisons de sécurité).

AD réservé aux ACFT munis de radio. AD interdit aux PUL. Activité IFR aux deux QFU.

Roulage interdit hors RWY et TWY.

Activité ULM : AD réservé aux seuls ULM multiaxes.

Entraînement IFR interdit en dehors des HOR ATS. QFU189 préférentiel cause procédure

IFR. RWY19 revêtue, remonter la piste (sauf avis contraire du CTL) afin d'utiliser le MAX

de bande roulable au DECO pour éviter le survol de COLMAR.

VFR de nuit : Entraînement de nuit interdit hors HOR ATS.

DANGERS :

Turbulences importantes par vent de secteur Ouest au travers des hangars à l'ouest de l'AD.

Présence d'obstacles dans la bande aménagée et la bande de piste revêtue :

- RWY 19 : buissons et vignes dans la bande de piste, clôture dans la bande aménagée à 45 m au Nord du seuil 19.

- RWY 01 : portion de rue longeant l'AD à l'Ouest, se trouve dans la bande de piste.


Activité hélicoptères importante sur l'hôpital Pasteur à 2 NM au Sud de la piste, dans la circulation d'aérodrome de Colmar.



Circuits basse hauteur : PPR Colmar TWR


- circuits W : hauteur mini 300 ft AAL - circuits E : hauteur mini 500 ft AAL

Activité PARA N°221.


Activité Voltige hors AD N°6160.


COMPIEGNE/Margny		<i>Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne</i>		LFAD
(a) (II)				FIR PARIS
		49°26'01"N 002°48'17"E - 316 ft (12 hPa)		
HOR	ETE : -1 HR			
AGA	RWY	05/23	900 x 74	BG
	AVT	100 LL : HX sauf Mar et Mer O/R ACB		
	RFFS	Niveau 1		
COM	A/A	122.3		
	Exploitant AD	: 03.44.40.76.51		
	ACB de Compiègne	: 03.44.83.32.12		
	ACVV	: 03.44.83.60.76		
OBS	BRIA : BORDEAUX. AD agréé VFR de nuit avec limitations (réservé aux ACFT autorisés par la Délégation Picardie).			
REST	AD réservé aux ACFT munis de radio. Roulage interdit hors piste et TWY. La sortie à pied du parking aviation générale se fait par un portillon côté aéroclub. En cas de fermeture, téléphoner au gardien, H24, Tél : 06 11 84 66 31/33. Distances déclarées utilisables : TODA RWY05 réduite en raison de la présence de la route départementale D935. <i>DANGER</i> : présence de véhicules agricoles possible dans les dégagements latéraux au Nord de la piste 05/23. Eviter le survol de la ville de Compiègne et des communes avoisinantes. QFU 228° préférentiel cause route départementale. <i>Activité Voltige planeurs</i> N°6053. <i>Activité paramoteurs</i> (La zone d'envol se situe au niveau de l'hélicoptère désaffectée, côté piste 05/23. La zone d'évolution (250 ft AAL MAX) se situe entre la rocade et la piste 05/23 sur une largeur de 300 m max.)			

CONDOM/Valence-sur-baïse		<i>Association des Utilisateurs de la Plate-forme de Condom-Valence sur Baïse (AUPAC V)</i>		LFID
(a) (II)				FIR BORDEAUX
		43°54'33"N 000°23'10"E - 444 ft (16 hPa)		
HOR	ETE : -1 HR			
AGA	RWY	11/29	850 x 50	BG
	AVT	100 LL - Lubrifiant : 80 (CIV- MIL) HX  ACB		
	RFFS	Niveau 1		
COM	A/A	123.500		
	ACB / Exploitant AD : 06.26.84.28.93 / 06.40.40.43.03			
OBS	BRIA : BORDEAUX.			
REST	Restrictions possibles en période de pluies, se renseigner à l'ACB. Inutilisable hors piste et TWY. Procédures de coordination : voir auprès de l'ACB. <i>Activité AEM</i> N° 9065 : HJ, 330 ft ASFC MAX. <i>Activité Treuillage planeurs</i> N° 1001.			

CORTE		<i>Mairie de Corte</i>		LFKT
(a) (II)				FIR MARSEILLE
		42°17'25"N 009°11'33"E - 1130 ft (41 hPa)		
HOR	ETE : - 1HR			
AGA	RWY	12/30	950 x 20	PM 3/-
	AVT	O/R Tél ACB ou 06.12.04.02.44		
	RFFS	Niv 1		
COM	A/A	123.5		
	Exploitant AD	04.95.45.23.00	ACB Centre Corse : 04.95.46.21.00	
	ULM et VAV	: 06.72.41.49.38		
@	VAV : mazoyer.aero2@orange.fr			
OBS	BRIA : AJACCIO.			

REST Risque de phénomènes orographiques pouvant occasionner de sévères turbulences aux abords de l'AD. Déclivité RWY : 1.88%. Clôture difficile des FPL VFR due à la mauvaise couverture GSM sur cet AD. Les atterrissages et décollages des hélicoptères s'effectuent uniquement depuis la piste revêtue 12/30.
AEM N°9646 : 500 ft ASFC, HJ.

COSNE-SUR-LOIRE		<i>Ville de Cosne-Cours-sur-Loire</i>			LFGH
(a) (II)					<i>FIR PARIS</i>
		47°21'37"N 002°55'06"E - 580 ft (21 hPa)			
HOR	ETE : -1 HR				
AGA	RWY	11/29	800 x 18	PM	5.7 t/0.9 MPa
	AVT (1)	100 LL			
	RFFS	Niveau 1			
COM	A/A	123.500			
	ACB Tél/Fax : 03.86.28.19.64 Exploitant AD : 03.86.26.50.00 Loire Aviation : 03.86.26.74.30 (Fax : 03.86.28.49.60)				
OBS	BRIA : LE BOURGET. VFR de nuit non agréé. (1) 0600-1000, 1200-1500 - O/T : O/R Loire Aviation - Paiement par chèque ou espèce.				
REST	Roulage interdit hors piste et TWY. Par vent d'Est (12 à 15 Kt), à l'ATT au QFU 113, risque de rabattants peu avant le seuil. Balisage rétro-réfléchissant sur l'aire de stationnement des HEL sanitaires. QFU 113° préférentiel pour éviter le survol du village de Villechaud.				

COUHE/Vérac		<i>Communauté de communes de la région de Couhé</i>			LFDV
(a) (II)					<i>FIR BORDEAUX</i>
		46°16'14"N 000°11'18"E - 500 ft (18 hPa)			
HOR	ETE : -1 HR				
AGA	RWY	02L/20R	1040 x 80	BG	
		(1) 02R/20L	507 x 20	BG	
	AVT	(2) 100 LL - 91 UL - Lubrifiant : NIL (CIV/MIL)			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	119.225			
	ACB : 05.49.37.97.98				
OBS	VFR de nuit agréé avec limitation : réservé -aux pilotes des ACFT basés -avec l'accord de l'Exploitant AD (voir conditions). (1) Réserve ULM (2) HX Tél : 05.49.37.97.98				
REST	Roulage interdit hors TWY et RWY. Utilisation simultanée de la piste ACFT et de la bande ULM interdite. ACFT sans radio doivent s'informer auprès de l'ACB avant utilisation. <i>Circuit basse hauteur</i> < à 500ft AAL : avec instructeur uniquement. QFU 200° préférentiel cause DTHR RWY 20. <i>Planeurs</i> : condition de perméabilité de LFR 49A. Vols circuits et vols locaux : notification tél à Cognac APP : 05.45.82.82.59 avec préavis de 30 minutes. Notification radio Cognac APP sur 122.550 avant pénétration dans LFR 49 A. Veille fréq. Cognac APP à l'intérieur de la zone et clôture en sortie de la zone LFR 49 A. <i>Activité ULM</i> : ARR/DEP par l'Ouest sur axe perpendiculaire à la piste à partir de l'ASI 500 ft AAL <i>Activité Deltaplanes tractés par ULM</i> sur piste ULM.				

COULOMMIERS/Voisis		<i>ADP</i>			LFPK
(a) (II)					<i>FIR PARIS</i>
		48°50'15"N 003°00'52"E - 470 ft (17 hPa)			
HOR	ETE : - 1 HR				
AGA	RWY	09C/27C	1590 x 20	PB	5.7 t
		09L/27R	650 x 50	BG	
		09R/27L	660 x 80	BG	
	AVT (1)	100 LL			
	RFFS	Niv 1			
COM	A/A	122.200	Auto-info		
	VOR/DME	CLM	112.900/Ch 76X		



Exploitant AD : 01.30.45.03.71

Fax Exploitant AD : 01.48.62.00.61

OBS VFR nuit : non agréé. BDP : permanence chef AD sur répondeur (01.64.03.04.67).
(1) HX. paiement comptant ou chèques.

REST Activités ULM et Paramoteur autorisées aux usagers basés sous réserve d'accord préalable de l'Exploitant AD. AD réservé aux ACFT munis de radio.
AD interdit aux aéronefs dont la masse maximale au décollage (MTOW) > 5,7t.
Piste 09R/27L réservée aux planeurs et avions de servitudes avec priorité aux planeurs à l'atterrissage.
DANGERS : Axe de voltige (N°6292, Aulnoy) réservé aux planeurs basés. Hots spots : les ACFT positionnés à ces points ne peuvent apercevoir les appareils au seuil RWY 09C.
AD inutilisable hors pistes et TWY. Vols d'école et d'entraînement HEL interdits.
LDG RWY 09C décollage obligatoire en bout de piste.
Restriction d'utilisation : LDA piste non revêtue planeurs QFU 270 : 560 m.
Existence de procédures et consignes particulières pendant l'activité de treuillage.
Activité AEM N° 8690 dans la partie NW de l'AD, SR-SS
Treuillage planeurs N°939.

CUERS PIERREFEU

FNF

LFTF
FIR MARSEILLE

(a) (I) (II)

43°14'51" N 006°07'38" E - 269 ft (9 hPa)

HOR ETE : -1 HR**AGA**

RWY

11/29

1925 x 30 Béton Bitumineux/Tapis de sable 25 F/B/W/T

AVT (1)

MIL : F34 : 10 m3 sur roues (profit A/C basés uniquement)

CIV : JET A1 - Lubrifiants : Nil

RFFS (2)

OACI : - Niv 1 / 5

COM

TWR

119.700(4)

121.700(4)

122.700

388.475

241.325(3)

RAI

118.275

ESPACES ASSOCIES R 64B - R 95A - R 95B - R 95C

CLA Hyères : 04.22.44.43.07 / 831.734.4307

Zone Civile AZCCP : 04.94.48.36.83 - Fax : 04.94.48.39.69

ACB du Var : 04.94.33.53.19 - Fax : 04.94.33.51.63



aero-hyeres.cdq-app.fct@intra.def.gouv.fr

aero-hyeres.oqcla.fct@intra.def.gouv.fr

AZCCP : aerodromecivilcuers@gmail.com

ATS

Activité annoncée par RAI. Inspection de piste non assurée.

OBS

BNIA : BORDEAUX

(1) MIL : O/R 4 h

CIV : 0700-1000, 1200-1700 (ETE) ; 0700-1100, 1300-1700 (HIV).

(2) Niv 1 : pendant les périodes d'auto-information annoncées par RAI

Niv 5 : pendant les périodes d'armement du CTL annoncées par RAI.

(3) Privée CUERS

(4) O/R

REST

AD ouvert à la CAP de jour en VMC de LS - 30 au CS + 30.

AD interdit aux planeurs, aux aéronefs non munis de radio et aux ULM autres que la classe 3 multiaxe.

Contact préalable obligatoire sur RAI 118.275. Se conformer aux prescriptions.

Prudence au roulage, clôture à 22 m de l'axe des TWY militaires 2 et 4. Décollage insuffisant pour les aéronefs de catégorie > 2 C.

Pour toute demande de PPR concernant les parkings de l'AIA, contacter impérativement le chef de piste AIA :

- Par Email : aia-cuers-pierrefeu.c-ops.fct@intra.def.gouv.fr

- ou par Tél : 04.22.43.17.20 / 04.22.43.10.95.

AD contrôlé uniquement pendant les périodes annoncées par RAI.

Veille de la fréquence 122.7 obligatoire en R 64 B quelle que soit l'activité annoncée.

ARR et DEP en R64 B : se reporter vertical CN (Carnoules - 036°/4NM), PV (Puget-Ville - 020°/3NM), SL (Solliès-Pont - 228°/5.2NM) ou CO (Collobrières - 095°/7NM).

Par vent de Nord Ouest risque de forts rabattants dans l'ouest du terrain, dans ces conditions, l'emploi du circuit vent arrière main gauche RWY29 est laissé à l'initiative des usagers qui doivent l'annoncer sur la fréq. en période d'auto-info, ou le demander à la tour lorsque le CTL est assuré.

.....

REST (suite) Survol des installations militaires interdit en dessous de 1500 ft AAL.
Dans la mesure du possible, éviter le survol des hameaux de Beauvais, des Platanes, les Marseillais, Pierrefeu.
Limitation à 2 tours de piste successifs pour les aéronefs non basés.
Limitation des tours de piste, notamment en période estivale, les soirs et week-ends aux profit des aéronefs basés.
ACFT moyens et lourds : virage 180° interdit en dehors des raquettes en extrémité de piste.
Inutilisable hors RWY et TWY.
C1 interdit aux ACFT > 1.5t.
Obstacle au roulement sur voie d'accès zone civile portail 2.60m de hauteur sur 29m de largeur, présence de guide au sol 7.42 m de l'axe de TWY 26 cm hors sol, empattement du train d'ATT limité à 5m.
Stationnement dans l'herbe obligatoire (inutilisable après fortes pluies).
Le parking en dur réservé à l'aéroclub du Var est interdit aux ACFT > 3.5t.
ACFT de passage, les pilotes doivent enregistrer leurs mouvements sur le registre déposé au secrétariat de l'association des usagers de la zone civile (AZCCP).

- *Activité MIL de PARA* N°424 : de jour et de nuit annoncée par NOTAM, SFC-FL130.
- *Activité de voltige* : WE et JF - Axe situé à 5 NM au NE et orienté E/W ou W/E sur une longueur de 4 kms entre 3000ft et 5000 ft AMSL.
- *Activité de remorquage de banderoles* publicitaires soumise à l'accord du CDT AD.
- *AEM* N° 9751 La Crau : (43°11'08"N 006°06'22"E) hors activité LF-R 64B - SFC/500ft ASFC

Circuit en vol :

- ACFT conventionnels et réacteurs civils, branche vent arrière à 1000m axe de piste et début de finale à 1000m entrée piste
- Avions à hélices et réacteurs civils : 300m (1000ft) AAL, circuit basse hauteur 150 m (500ft) O/R ou annoncé en auto-information.
- Hélicoptères : 150m (500ft) AAL

C

PAS DE TEXTE